

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 MARS 2021
PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Nous allons commencer le conseil municipal. Je vous demande de rejoindre vos places et de faire silence. M. le directeur de cabinet et M. AYOUB, si vous souhaitez prendre position, ce serait bien. Je vais procéder à l'appel.

L'appel est effectué.

1 . Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Nous allons commencer par la désignation du secrétaire de séance. Je propose, mes chers collègues, de désigner ce soir comme secrétaire de séance M. Stephan SILVESTRE. Qui est pour ? A l'unanimité des membres présents, je vous remercie. Stephan, tu es secrétaire de séance.

J'ai quelques points d'informations à vous livrer à titre un peu exceptionnel. En préambule de ce conseil municipal, je souhaite vous informer tout d'abord que le conseil municipal, en raison de l'indisponibilité prolongée de Mme Christelle FORTIN à qui nous adressons nos vœux de prompt rétablissement, m'oblige à prendre une décision particulière. J'ai décidé de nommer Mme Chantal ALLAIN, adjointe actuelle en charge de la jeunesse et du handicap, en plus, de la culture. Nous pouvons féliciter Chantal.

A l'aube de la fin de cette épidémie de COVID-19, la Ville de Joinville-le-Pont travaille activement à la reprise des actions culturelles dans notre Ville. Je sais donc pouvoir compter sur Chantal en ce sens. Ces services culturels sont très attachés aux services liés à la jeunesse. Chantal, je te souhaite une bonne mission dans l'attente du retour de Mme Christelle FORTIN, dont l'absence est prolongée.

Stephan souhaite faire une communication.

M. Stephan SILVESTRE : Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues. Merci de ce temps de parole. Je tenais à vous faire une petite communication, information sur le CLSPD.

Le 3 février 2009, le conseil municipal décidait la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, dit « CLSPD », dans le cadre du décret du 23 juillet 2007 rendant cette structure obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. Cette instance, qui vise à traiter des cas de délinquance concernant des résidents joinvillais avant que leur situation ne s'engage dans une voie judiciaire contre-productive, s'inscrit dans une structure plus large, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, dit « CISPd », lui-même rattaché à la stratégie nationale de prévention de la délinquance, SNPD, qui est une politique publique sous l'autorité du Premier ministre. Tout cela est assez structuré, assez encadré.

M. Jean CASTEX, notre Premier ministre, a diffusé le 23 décembre dernier une circulaire précisant les orientations en la matière. En particulier, une quarantaine de mesures étaient édictées autour de quatre axes : la prévention de la délinquance juvénile, la protection des personnes vulnérables, la mobilisation de la population comme acteurs de la prévention, et enfin la gouvernance des territoires.

Lors du conseil municipal de février 2009, M. le Maire avait alors rappelé le rôle du CLSPD, à savoir favoriser la coordination et l'échange d'informations entre les différents partenaires concernés, définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques, et enfin développer la citoyenneté au niveau local.

Le CLSPD est composé, sous la présidence de M. le Maire, des trois représentants obligatoires dans ce type d'instance que sont le préfet du Val-de-Marne, le procureur de Val-de-Marne et le président du conseil départemental, auxquels s'ajoutent de nombreux autres membres désignés par ceux-ci, notamment le commissaire divisionnaire de Nogent, les élus municipaux concernés, les représentants de certains services municipaux, de l'Education nationale, ou encore des bailleurs sociaux.

Malheureusement, pour des questions organisationnelles, le CLSPD de Joinville n'a jamais pu fonctionner de façon opérationnelle. Afin de rendre sa fonction à cet organe et à répondre aux attentes

du Premier ministre et de son préfet, M. le Maire et moi-même avons décidé de le réactiver cette année. Bien que cette décision ne nécessite pas de nouvelle délibération du conseil municipal puisque la délibération de 2009 est toujours valable, nous souhaitons faire cette communication auprès du conseil. Nous tenions à vous en informer.

M. le Maire prendra toutefois un arrêté dans les prochains jours afin de mettre à jour la composition de notre CLSPD. Ensuite, une réunion formelle sera organisée dans les prochains mois, probablement avant l'été, afin d'acter la remise en service du CLSPD, de fixer ses objectifs pour l'année à venir et de statuer sur l'éventuelle formation d'un conseil des droits et devoirs des familles. C'est le procureur qui en décidera.

Enfin, je vous informe que le cadre institutionnel et judiciaire de cette instance étant relativement lourd, nous avons décidé de nous doter d'une cellule municipale ad hoc visant à préparer les dossiers en amont et à prévenir certaines situations préoccupantes avant leur éventuel renvoi au CLSPD.

M. le Maire et moi-même restons à votre disposition pour toute précision sur cet organe. Merci.

M. le Maire : Merci Stephan. Dernière communication information, je donne la parole à Mlle MANACH concernant la charte de déontologie. Je voulais vraiment remercier Laura pour son travail sur cette question. Je lui laisse la parole pour la présenter en détail.

Mme Laura MANACH : Mesdames, Messieurs, chers collègues, lors de la première séance du conseil municipal de cette mandature, nous avons tous pris connaissance de la charte de l' élu local.

Considérant que la transparence et l'éthique sont des exigences démocratiques et non pas des contraintes, nous sommes allés plus loin et nous avons décidé de créer la charte de déontologie des élus de Joinville-le-Pont.

Cette initiative et promesse de campagne s'inscrit dans l'action de moralisation de la vie publique. Composée de huit articles, cette charte est inspirée des meilleures en la matière et son adoption par une ville de moins de 20 000 habitants, exemptée vous le savez des obligations de la HATVP, est rare.

Cette charte acte donc la décision de la municipalité et nous servira de guide dans l'exercice quotidien de nos mandats. Aussi, je vous prie de trouver sur table la présente charte que je vous propose de signer publiquement ce soir. J'indique aux membres de l'opposition l'existence de déclarations d'intérêt à remettre au cabinet si vous le souhaitez. Celles-ci ne seront pas publiées pour conserver et respecter la vie privée de chacun. Je vous remercie.

M. le Maire : Je remercie Laura.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) non représenté(s) :

Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Madame Sylvie MERCIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Désigne Monsieur Stephan SILVESTRE comme secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric GOMES arrive.

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021

M. le Maire : Malgré nos relectures, je le précise, des erreurs peuvent toujours se glisser.

Avez-vous des questions ? Non ? Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui est pour ? A l'unanimité, y compris les procurations. Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Madame Sylvie MERCIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Approuve le procès-verbal de la séance du 9 février 2021.

3 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Avez-vous des remarques ?

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, mes chers collègues, j'ai une question. J'ai vu en page 3 qu'il y avait des frais d'avocat. Pouvons-nous avoir une information un petit peu plus précise sur la nature de ces frais d'avocat s'il vous plaît ?

M. le Maire : On me l'a dit tout à l'heure. Je crois que ce sont 4 000 euros.

M. Jean-François CLAIR : 4 320 et 720.

M. le Maire : Je suis arrivé un peu vite au conseil, je vais vous dire cela tout de suite. Ce sont les frais d'avocat engagés suite au squat de la maternelle du Centre dont certains m'ont fait part.

M. Jean-François CLAIR : Merci, M. le Maire.

M. le Maire : D'autres questions ? Non ? C'est un dont acte, chaque fois. Qui prend acte ? A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Madame Sylvie MERCIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire ou le cas échéant par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 4 juillet 2020.

Monsieur Maxime Georgeaud et Madame Sandrine PARIS-PESCAROU arrivent.

4 . Débat d'orientations budgétaires 2021

M. Francis SELLAM : Bonsoir tout le monde. Je vais vous présenter ce que l'on appelle le « rapport d'orientations budgétaires ».

Juste avant de commencer, je voulais vous rappeler que c'est un cadre légal et que nous sommes obligés de suivre une organisation bien précise, d'un point de vue présentation économique, gestion et ressources humaines.

Ce travail a été en partie fait par le service des finances et des RH : je tenais à remercier Mme E. B. et Mme Q. D. pour leur travail, ainsi que leurs services.

Première étape : nous allons commencer par le contexte économique et cette première diapo qui est assez intéressante. Je vais nommer les diapos pour que les gens qui nous suivent sur Facebook puissent savoir de quoi nous parlons. Ce graphique présente la crise sanitaire et la crise économique avec l'évolution de la croissance française. Il est assez intéressant de voir que la courbe qui est en bas, malgré le fait qu'elle ait été positive depuis 2017 jusqu'en 2019 où elle commençait déjà à descendre. En 2020, nous sommes à -11 % d'évolution en volume de croissance.

Bien sûr nous n'allons blâmer personne. La situation est là. La question est de savoir quelle sera cette évolution de croissance en 2021, puisque je vous rappelle que l'économie nationale impacte indirectement l'économie communale. Entre 2019 et 2020, nous avons un delta de 13 % de taux de croissance en moins.

La deuxième diapositive sur le déficit des administrations publiques permet de bien dissocier ce que l'on appelle les « administrations publiques locales », dont les communes. Sur le diaporama, la première courbe en orange foncé représente ce que l'on appelle les « communes », les « territoires » : on s'aperçoit que l'on est toujours juste au-dessus du zéro.

Nous avons l'obligation d'avoir un budget à l'équilibre : nous arrivons à gérer comme il faut notre budget et à ne pas être endettés plus que de nécessaire. Juste en dessous, nous avons deux courbes dont celle qui nous intéresse le plus, en bleu clair : les administrations publiques centrales, c'est-à-dire l'Education nationale, l'hospitalier, etc. Depuis 2019, c'est la chute. Nous sommes à pratiquement 11 % de déficit en points du PIB, ce qui est énorme.

Si je vous présente ces diaporamas et que je prends le temps, c'est vraiment pour que vous preniez bien conscience du fait qu'il va falloir que nous intégrions tout cela dans notre gestion au quotidien.

La troisième diapositive est l'évolution du déficit national, du déficit public. Elle est intéressante à deux points. En regardant la barre de 2019, on s'aperçoit qu'une petite partie en supplément fait que le déficit s'agrandit : c'est le moment où le Gouvernement a décidé d'offrir ce que l'on appelle le « crédit d'impôt à la compétitivité », juste avant le COVID, pour booster un peu plus l'économie. Hélas, nous n'avons pas pu voir l'effet escompté : l'année d'après, 2020, nous tombons à environ 11 % de baisse puisque le COVID est là. Il est intéressant de voir que 2020 est annoncée à -11 % ; est estimée pour 2021 à environ -7 %. Normalement, le seuil dit « autorisé », c'est -3 %. Actuellement, nous sommes encore sur un delta de 4 % à récupérer, c'est ce qui est estimé.

Cette diapo est intéressante. Je ne vais pas vous cacher que j'ai dû me faire aider pour lire les chiffres. C'est la dette publique en France. La courbe qui monte est celle de la dette publique. En 2019, elle est de 2 380. Je vais vous lire le vrai chiffre : 2 380 milliards d'euros de dettes. Cela

représentait 98 % du PIB. En 2020, 2 612 milliards, cela représente 111 % du PIB. Estimée pour 2021, la dette publique va monter à 2 798 milliards d'euros, ce qui représente 116 % du PIB.

Nous consommons plus que ce que nous sommes capables de produire. Si je fais une autre règle plus simple : à la maison, si je gagne 2 000 euros et que j'en dépense 2 500, tout le monde sait bien que quand on fait ses comptes cela ne fonctionne pas. C'est ce qui est en train de nous pendre au nez.

Un détail : il faut savoir que les charges du personnel de l'Etat, c'est-à-dire les fonctionnaires d'Etat, sont payées à hauteur de 96 % par de la dette.

La loi de finances 2021 nous dit tout simplement que toutes les collectivités vont être impactées. Tout d'abord, elles vont être impactées en conséquence de la crise sanitaire et du plan de relance qui devrait être lancé en 2021-2022. Je comprends tout à fait le principe : la loi de programmation 2018-2022 sur laquelle nous étions situés est arrêtée. Nous sommes en attente d'un nouveau plan de programmation pour les années futures. C'est un premier point difficile pour nous car nous ne pouvons pas nous projeter efficacement.

La loi de finances 2021 garantit certaines mesures, et c'est un mélange aussi de plans de relance. Même si nous ne sommes pas concernés, il faut savoir que 80 millions d'euros vont être redistribués aux communes qui ont des difficultés financières. A été validé aussi un abondement des fonds départementaux, de droits de ce que l'on appelle « de mutation », c'est ce qui est généralement lié aux ventes mobilières, sur les communes de moins de 5 000 habitants.

La diapositive suivante « loi de finances 2021 » est un schéma qui nous vient de France relance. C'est le plan de relance du Gouvernement. Il est divisé en trois parties – compétitivité et innovation, transition écologique, cohésion sociale et territoriale –, avec une impulsion d'un plan doté de 100 milliards qui va diffuser sur ces trois axes tout le plan national. C'est exactement ce que nous faisons depuis 2008. Au moment de la crise financière, quand nous sommes arrivés, M. le Maire a décidé de continuer les projets à l'arrêt, de les relancer, car la commune est bien le premier vecteur à insuffler une nouvelle économie.

Quand nous lisons que de l'argent va être envoyé sur le développement industriel et sur le territoire, nous l'avons déjà fait. Le soutien aux entreprises, nous le faisons aussi. Les programmes d'investissement d'avenir, nous les faisons, et M. le Maire vous présentera plus tard un PPI. Sur les transports, sur la rénovation énergétique nous le faisons, nous travaillons sur la rénovation énergétique de nos bâtiments. Nous travaillons aussi à l'amélioration de la richesse au travers de la forêt urbaine qui va être un des grands projets de ce mandat. La cohésion sociale : tout le monde sait que Joinville-le-Pont au travers de son CCAS continue tous les jours à travailler au plus près de ceux qui en ont besoin.

Les mesures afférentes aux dotations : cette diapositive représente un graphique en barres, histogramme, qui permet de voir quelque chose de très intéressant : entre 2013 et 2017 la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire l'argent versé de l'Etat vers les communes, entre autres, a baissé de 11,5 milliards d'euros. Nous avons tous été impactés. C'est de l'argent en moins, de l'argent qui ne tombe pas dans nos caisses et qui contribue à une paupérisation de certaines communes.

Nous pourrions nous dire que depuis 2018 nous voyons que cela se stabilise. C'est l'arbre qui cache la forêt. Effectivement, cela se stabilise mais ne nous impacte pas directement. Si nous regardons en macropositionnement, nous avons bien droit à la dotation forfaitaire des communes mais nous n'avons plus droit à la dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale, ni à la dotation de solidarité rurale. Il nous reste encore la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 120 000 euros.

La péréquation verticale continue à fonctionner. La péréquation verticale, c'est prendre aux communes les plus riches pour donner aux communes les plus pauvres – acte de solidarité sur lequel bien sûr tout le monde est d'accord. Je mets un bémol à cette action parce que nous l'avons déjà rencontré plusieurs fois : certaines communes sont extrêmement mal gérées ou ont fait de l'achat électoral, et nous sommes aujourd'hui, nous, obligés de compenser leur déficit. Ce n'est pas tolérable.

La dotation forfaitaire quant à elle continue de baisser. Je vous rappelle qu'il y a une forte ponction de la dotation forfaitaire des communes, pour un montant de 144 millions d'euros.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, quand nous parlons de 2 380 milliards ou de 144 millions, ce sont des chiffres qui peuvent nous paraître très éloignés de notre propre réalité. Pourtant, sachez que chaque chiffre que j'annonce impacte tous les jours nos communes et notre commune.

Les mesures afférentes aux mécanismes de péréquation présentent les différentes dotations attribuées avec la péréquation dite « horizontale ». C'est ce qui permet de dire comment on attribue chaque dotation.

La prochaine diapositive est ce que l'on appelle les « mesures fiscales », avec la revalorisation des bases de taxe foncière. C'est un coefficient de revalorisation forfaitaire calculé par l'Etat et qui permet de recalculer chaque année les bases pour la taxe foncière. En 2019, nous étions à 2,2. En 2020 1,2, annoncé 0,9. Annoncé pour 2021 : 0,2. Les bases ne vont pas augmenter. Vous allez me dire : « C'est bien. » Non, car c'est de l'argent en moins aussi pour pouvoir continuer à promouvoir et à offrir des services de qualité. Nous avons une chance à Joinville-le-Pont : nous avons une excellente dynamique urbaine, avec des mouvements de mutation très importants qui permettent de compenser.

Deux mesures diverses : l'une qui paraît indolore (ce n'est pas vrai), c'est le transfert de la CFE, la contribution foncière des entreprises, actuellement attribuée à l'EPT et qui à partir de demain va basculer vers la métropole. Le problème : il y a une valorisation de cette taxe. L'EPT va compenser le manque à gagner de cette taxe, mais va se retourner vers les communes qui sont dans cet EPT pour leur demander plus d'argent. C'est une fois de plus nous qui allons compenser le manque à gagner de l'EPT pour la métropole.

Un point positif, soyons honnêtes de le dire : le décalage de ce que l'on appelle la FCTVA, le fonds de compensation de la TVA. Une mairie ne touche pas et ne reverse pas de TVA sur le fonctionnement, hormis pour tout ce qui est lié à l'investissement. L'Etat généralement reverse à N + 1 la TVA. C'est un calcul fait sur l'année 2019, et un montant versé en 2020. En 2019 nous devrions l'avoir touché, nous ne l'avons toujours pas encaissé – je crois que nous parlons d'un million et quelques euros. Il est annoncé qu'à partir de 2022, le fonds de compensation de la TVA sera immédiat. Ce que nous dépenserons en TVA dans l'année N sera remboursé dans l'année N. C'est un point positif non pas de la gestion pure, mais ce que l'on appelle de la gestion courante sur la trésorerie. Cela nous permettra d'avoir un fonds de roulement plus important.

La deuxième partie de cette présentation s'appelle le contexte communal et intercommunal. Nous allons faire un point sur l'exécution de 2020. Au 31 décembre 2020, je peux déjà vous annoncer que tous les indicateurs financiers sont au vert. Nous avons de bons résultats et nous pouvons être soulagés de savoir que nous avons réussi à passer cette année difficile et de présenter des comptes maîtrisés.

2020 : les dépenses de fonctionnement sont de +2,04. Nous avons prévu au budget primitif, au mois de juillet, 5,35. Nous avons fait beaucoup moins. C'est un excellent résultat. Ne venez pas me demander de l'argent demain, je n'en ai pas quand même.

Je tiens à préciser tout cela car il est toujours facile de parler de pourcentage. Nous avons estimé à peu près l'augmentation des frais des charges de fonctionnement à 5 %, nous sommes en gros à 2. Pourtant je vous rappelle que nous avons assuré une continuité de tous les services publics pendant toute la période difficile que nous avons connue, et que nous avons assumé toutes les dépenses liées au COVID. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : un autre point positif sont les droits de mutation qui sont de l'ordre d'1,5 million d'euros pour l'année 2020, ce qui indique qu'il y a des mouvements importants de vente et d'achat à Joinville car c'est une ville attractive.

Quel était le coût de cette crise sanitaire sur le budget 2020 ? A gauche, sur votre diaporama, vous avez les pertes de recettes ; en dessous les dépenses non réalisées. Il y a des choses que nous n'avons pas faites, par exemple des frais sur l'école de musique, des sorties périscolaires, etc. Malgré tout nous avons eu de nouvelles dépenses. Quand j'additionne et que je soustrais les uns et les autres, nous avons dépensé pour la crise sanitaire 900 000 euros. 900 000 euros de dépenses complémentaires en 2020, tout en arrivant à garder des prestations tout au long de l'année.

2020, c'est ce que nous avons présenté en juillet – je me souviens de ce long conseil municipal où nous avons fait le DOB et le budget primitif. Nous avons déjà annoncé que ce serait une année de

transition, qu'il était hors de question de se lancer dans les grands chantiers dès maintenant, qu'il nous fallait le temps d'accompagner et de terminer cette année difficile.

Ce n'est pas pour cela que nous n'avons rien fait. Nous avons fini l'opération guichet unique, fait des travaux de voirie, d'éclairage, d'équipement informatique dans certaines des écoles. Au niveau du budget d'investissement, nous avons annoncé 11 millions d'euros d'investissement pour 2020. En fait, nous en avons fait 4,7 millions réellement réalisés, 4,3 millions reportés (ils vont être faits pendant cette année 2021) ; et le delta qui nous manque c'est 2,2 millions. Nous n'avons pas consommé cet argent puisque nous n'avons pas pu les faire du tout. Cet argent n'est pas perdu : il sera consommé cette année sur les projets que nous n'avons pas pu réaliser en 2020.

Je vous rappelle que depuis 2008, le mot d'ordre de M. le Maire, c'est une CAF (capacité d'autofinancement) de qualité pour pouvoir négocier chaque année les emprunts avec les banques. C'est ce que nous avons fait, M. le Maire. La dernière CAF est de 6 millions d'euros bruts, ce qui est une belle réussite. Les subventions d'équipement que nous avons pu obtenir l'année dernière sont de l'ordre de 700 000 euros. En 2020 nous n'avons pas eu besoin de faire de nouveaux emprunts et nous nous sommes désendettés de l'ordre d'1,8 million d'euros.

La diapo suivante permet de déterminer l'épargne nette : pour ceux qui nous écoutent, le budget est divisé en deux grands blocs ; d'abord le fonctionnement, c'est ce que je vais vous décrire pour commencer. Dans la colonne de droite les recettes, tout ce que l'on touche, et à gauche les dépenses, tout ce que l'on consomme. La différence entre les recettes et les dépenses donne une épargne brute de l'ordre de 6 millions d'euros. De cette épargne brute je vais déduire les intérêts de la dette, le capital de la dette : reste une épargne nette de l'ordre de 4 millions d'euros.

Les recettes sont les impôts et taxes, les dotations et participations, les produits de service, et les produits du domaine qui sont très faibles.

A gauche, nous avons les dépenses avec les charges de personnel de l'ordre de 17 millions, les charges générales (eau, électricité, etc.), de l'ordre de 7,2 millions, j'ai résumé, les atténuations de produits de l'ordre de 4 millions. Les atténuations de produits sont ce que nous reversons à l'Etat sous forme de fonds de péréquation (FNGIR) pour pouvoir payer les communes en difficulté.

Il est intéressant de voir que l'épargne nette est directement l'argent qui nous reste à la fin de l'année. Cet argent, nous n'avons pas décidé de le mettre dans notre bas de laine comme le fait une grande partie de la population française – c'est le grand problème, les livrets A ont explosé en 2020. Cet argent, sur demande de M. le Maire et dans l'impulsion que nous avons commencée, va basculer sur l'investissement et va être utilisé pour continuer à produire de nouveaux projets.

Quelques ratios : l'épargne brute, ce ne sont pas les montants de 2017 à 2020 qui sont intéressants, mais la moyenne de la strate. A Joinville-le-Pont, l'épargne brute par habitant est de 302 euros. En moyenne, dans les communes qui ont le même nombre d'habitants, elle est de 196 euros, pratiquement deux fois plus.

L'encours est intéressant aussi. Nous avons 1 100 euros d'encours actuellement avec 21 millions prévus pour 2020. En moyenne, pour la strate ce sont 850 euros. Cela ne veut pas dire que nous sommes plus endettés que les autres, mais que nous sommes plus dynamiques dans nos investissements et que nous continuons à investir.

La capacité de désendettement de la commune, c'est la règle d'or fixée par l'Etat : normalement, toute commune doit être en capacité de se rembourser en moins de 11 ans ou 13 ans. Aujourd'hui, nous sommes à 3,5 ans. Notre dette, nous pouvons la rembourser en trois ans et demi. Ce delta important nous permet de continuer à investir.

L'épargne nette de 2017 à 2020 : c'est le montant par habitant qui est important. Aujourd'hui, 205 euros d'épargne nette par habitant pour Joinville. Sur les mêmes communes, 110 euros : nous avons le double. Nous avons une capacité financière importante.

L'état de la dette, l'encours de la dette : ce graphique vous permet de voir que bien sûr, la dette augmente. C'est normal puisque nous sommes en période d'investissement et que nous n'avons pas terminé.

La diapo suivante présente l'évolution du capital restant dû jusqu'à l'extinction de la dette prévue aujourd'hui en 2039. Nous verrons qu'elle sera plus longue, puisque d'autres années vont arriver.

La troisième diapo sur l'état de la dette : le profil d'extinction nous permet de voir la partie d'intérêts par rapport au capital que nous remboursons chaque année. C'est important pour nous : elle permet de calculer de l'épargne brute et l'épargne nette en enlevant le capital et les intérêts financiers.

Répartition des différents crédits que nous avons dans la commune de Joinville-le-Pont. Tout le monde utilise tous les jours chez soi un vieil adage : « Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. » Soyons simples. Je me répète, mais nous faisons une gestion familiale. Nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas, en tout cas nous ne le dépensons pas dans des crédits qui ne sont pas cohérents. Deuxième chose : je ne mets pas tous mes œufs dans le même panier.

Cette diapositive nous permet de voir que nous empruntons à plusieurs banques. Quand les services financiers font des appels pour des crédits, les banques accourent car nous avons une économie et une gestion saines.

Je vais essayer d'expliquer à ceux qui nous écoutent sur Facebook – cela va être un peu difficile – ce que l'on appelle la « réforme territoriale » et les différents flux financiers entre la Ville de Joinville-le-Pont, le territoire, l'EPT, et la métropole du Grand Paris. Vous l'avez devant vous, cela vous paraît assez cohérent. Nous ne touchons plus directement cet argent sous forme de taxe ou d'impôt : il est touché soit par l'EPT, soit par la métropole. En revanche, nous sommes remboursés. Avant nous touchions la CFE, nous ne la touchons plus. Nous ne l'avons pas perdue, je tiens à le préciser, mais il y a un petit bémol. La CFE par exemple est liée à l'activité économique des entreprises dans la ville de Joinville-le-Pont.

Je vais donner un chiffre, juste pour présenter et pour imager l'exemple. La CFE en 2015 je crois était de 2 millions d'euros. A ce moment, cela a été gelé en valeur. Nous l'avons dit. L'Etat a dit : « Tous les ans, Joinville-le-Pont, vous toucherez une compensation de 2 millions d'euros. » Très bien. Sauf que la métropole qui touche maintenant cette CFE continue à la toucher au réel, c'est-à-dire avec l'économie réelle. Plus les entreprises font d'argent, plus la CFE est importante. Aujourd'hui, elle est peut-être – dans l'exemple que je vous donne, qui n'est pas la réalité – de 2 500 000 euros. La métropole touche bien les 2,5 millions d'euros de CFE et nous, nous ne touchons que les 2 millions. Nous ne tirons pas bénéfice des investissements que nous avons faits pendant des années, du travail fait pour attirer des entreprises à Joinville-le-Pont. C'est une injustice économique. Il faut être conscient que ce système ne valorise pas le travail fait par les communes, entre autres celle de Joinville-le-Pont. Plusieurs taxes sont gelées en valeur et nous ne toucherons jamais plus que depuis 2015 ou 2016.

Situation, orientations budgétaires 2021 : contenir le budget de fonctionnement et renforcer les services offerts à la population. M. le Maire, merci de nous demander de faire mieux avec la même chose que l'année dernière et – si possible – si nous pouvons faire avec un peu moins de sous pour investir dans d'autres projets, c'est encore mieux. Le message est passé par l'ensemble des élus qui sont déjà en train de chercher des solutions.

Un budget de fonctionnement contenu, c'est d'abord une obligation morale. Il est hors de question de dépenser déraisonnablement l'argent qui nous est donné. Il faut que ce soit cohérent. Toutes les communes et la France dans sa généralité ont une problématique : la situation sanitaire actuelle. Impactent notre budget les dépenses liées au COVID, mais aussi les recettes qui ne rentrent plus.

L'objectif de ces graphiques, de la gestion, est de prévenir ce que l'on appelle « l'effet ciseaux ». Dans les prochaines diapos, vous allez voir que les dépenses et les recettes sont parallèles. Il n'y a pas de risque, tout va bien, mais l'effet ciseaux serait que les dépenses augmentent, les recettes baissent, se croisent dans un effet ciseaux. L'objectif est d'éviter cela, cela nous est rappelé tout le temps. L'effet ciseaux, c'est une image simple mais qui est présente dans notre esprit chaque fois que nous travaillons sur de la finance.

Nous avons baissé la fiscalité en 2019 au travers de la TEOM entre autres, et il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité depuis 2014. Nous sommes vigilants à l'argent des Joinvillais.

Sur la diapo 3.1.2, « maîtriser les dépenses de fonctionnement », nous voyons bien que la ligne rouge (les recettes) est au-dessus de la ligne bleue (les dépenses). Cela veut bien dire que nous gagnons plus que nous ne dépensons. L'écart qui en résulte est l'épargne nette. Nous avons eu entre 2019 et 2020 un pic, juste avant 2021, quand nous avons transféré la taxe des ordures ménagères vers l'EPT.

Le gel des taux jusqu'à la fin du mandat : M. le Maire lors de la campagne nous l'avait annoncé, ce sera respecté, il n'y aura pas d'augmentation des impôts. Pourquoi ? La plupart d'entre nous ont une augmentation des taxes foncières et d'autres taxes, tout simplement parce que les bases fiscales continuent d'augmenter, pour plusieurs personnes. Il y a une valorisation qui a été décidée par l'Assemblée nationale. Et puis, je vous l'ai dit plusieurs fois : la dynamique de Joinville – nombre d'appartements construits et nombre d'habitants – fait que la base fiscale augmente, donc mécaniquement les impôts peuvent augmenter à la marge. Mais il n'y a pas de décision d'augmentation des impôts, aussi bien sur la taxe foncière bâti que sur la taxe foncière non bâti. Nous ne votons plus depuis quelque temps la taxe d'habitation qui était de l'ordre de 10,7 millions d'euros.

Cette diapositive sur la refonte des impôts locaux est extrêmement intéressante. Avant, les taxes étaient divisées en deux impôts, pour résumer : la taxe foncière (en bleu sur notre graphique) et la taxe d'habitation (en orange). En 2021, la taxe foncière est toujours présente. La taxe d'habitation est remplacée par ce que nous appelons le COCO, le calcul fait par le coefficient correcteur, dont nous sommes remboursés – il faut être honnêtes – à l'euro près. Si les valeurs augmentent, la compensation augmentera. Il n'y a pas de tricherie.

En revanche, un détail : entre l'orange et le bleu se trouve la taxe foncière départementale. L'Etat a décidé d'aller chercher de la taxe foncière départementale pour compenser pour les communes le manque à gagner de la taxe d'habitation. L'argent que nous recevons pour compenser la taxe d'habitation vient de deux endroits : de l'Etat directement et de la taxe foncière départementale. Qui va compenser la taxe foncière départementale ? Comment allons-nous compenser ? Le département consomme et a aussi des budgets. La vraie question est de savoir à quel moment nous allons payer l'addition.

Les autres recettes de fonctionnement : M. le Maire s'est une fois de plus engagé au gel des tarifs des services à la population pour 2021, pour la sixième année consécutive. Il nous a demandé de travailler et nous allons commencer à déblayer le terrain sur une réforme ambitieuse du quotient familial. Il y a une poursuite de la baisse des dotations et des allocations compensatrices ; il ne faut pas s'étonner si l'Etat continue à faire baisser les fameuses dotations. Je vous rappelle que nous sommes sortis de la DSU cette année.

Cette diapositive montre les dépenses de fonctionnement avec les hypothèses de construction pour le budget primitif (BP) 2021. Plusieurs charges :

- charges du personnel : environ 17,5 millions d'euros ;
- charges à caractère général : 8,5 millions d'euros, avec des augmentations (+110 000 euros) que je vais vous expliquer après ;
- charges courantes,
- charges financières, assez faibles puisque nous avons un bon encours niveau de la dette et des atténuations de produits liées au transfert de la TOM (la taxe des ordures ménagères) qui bascule sur l'EPT mais qui est compensée par une recette.

Sur l'année 2020, certaines charges à caractère général ont baissé : le confinement « aidant », nous avons eu moins de dépenses sur certains secteurs.

Les frais de restauration scolaire : 890 000 euros en 2020, en 2021 1,2 million. Ce n'est pas que nous avons augmenté, c'est que nous revenons en pleine puissance, quoique nous augmentions un petit peu plus chaque année le nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine.

Les frais du périscolaire, pareil : ils étaient à 205 000 en 2020, passent à 302 000 en 2021.

Les frais de fonctionnement de la salle Prévert étaient de 160 000 euros en 2020, ils passeront à 180 000 euros en 2021. Dans les frais de fonctionnement de la salle Prévert, nous allons aussi compenser la perte de vente de billets, puisque la culture hélas est toujours impactée par le COVID.

D'autres dépenses sont difficilement compressibles. L'entretien des bâtiments communaux : comme

nous le disions tout à l'heure, il est nécessaire de garder nos bâtiments en état. 830 000 euros de prévus pour cette année, des frais d'électricité en augmentation, 457 000 euros, et les nettoyages des bâtiments augmentent encore puisque nous suivons toujours les principes sanitaires liés au COVID.

En revanche, comme nous l'avons écrit, certaines dépenses n'ont pas été faites en 2020. En 2021 nous n'avons pas fait les vœux, ni la participation à la mission locale, et nous avons un peu moins de matériel et maintenance en informatique.

Les autres dépenses de fonctionnement : je vais les lire très rapidement, pour ceux qui nous suivent. La Ville soutient bien sûr nos associations. Nous avons subventionné toutes les associations à hauteur de 972 000 euros, dont 350 000 pour Kangourou. Nous maintiendrons ce montant – sans l'augmenter, car il faut aussi que nous compensions le COVID. Je vous rappelle que le CCAS augmentera son budget de plus de 40 000 euros, avec 870 000 euros : nous devons continuer à accompagner ceux qui en ont le plus besoin. La subvention budget annexe va augmenter pour le cinéma de 20 000 euros, je vous l'ai dit tout à l'heure, pour la perte des ventes de tickets. L'hébergement de solutions informatiques va augmenter de 60 000 euros car nous allons avoir de nouvelles solutions et le fonds de compensation à l'EPT, 253 000 euros, va continuer.

Les frais financiers, les charges financières, 236 000 euros, rien de précis à vous dire dessus. Le prélèvement : 471 000 euros, à peu près au même montant que 2020, et le fonds national de garantie, le montant de 2017, 1 436 000 euros que nous reversons à l'Etat.

Les orientations 2021 : des investissements ambitieux grâce à une situation financière saine. Nous relançons la machine. Les services techniques sont au taquet, les services juridiques aussi. Tout le monde est sur le pont pour embrayer les projets que nous avons décidé de commencer. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera présenté plus tard par M. le Maire.

Pour cette année, 9,8 millions d'euros dédiés aux travaux d'entretien, d'achat, mobilier, etc., pour les écoles entre autres. Nous allons continuer à investir le même montant sur les associations et aussi pour l'aide aux commerçants. Dernier point, pour rappel : l'effort d'investissement sera principalement financé par des ressources propres, sans recours à l'emprunt pour le moment puisque nous avons des capacités financières et du foncier.

Je l'ai dit tout à l'heure : la situation financière est saine, l'endettement est sain. En 2022, suite au prochain investissement que nous allons faire, notre capacité de remboursement sera de l'ordre de cinq ans.

Des ressources propres pour financer les investissements : les investissements sont en partie des ressources propres, c'est-à-dire du foncier. Cela peut être des subventions, aussi de l'emprunt. L'épargne nette est la différence entre chaque barre d'histogramme, c'est le fonds de roulement qui va le compenser. Nous avons une belle capacité financière.

Je vous parle depuis tout à l'heure de ressources propres pour financer les investissements. La parcelle dite du Rocher fleuri, l'ancienne maternelle du Centre qui est désaffectée, les terrains situés rue Nouvelle, le dépôt technique avenue de Joinville, l'Horloge et la régie technique de l'avenue de Diane sont des points, des ancrages financiers que nous allons utiliser pour pouvoir continuer à investir et à améliorer la qualité de service aux Joinvillais.

2015-2020, nous avons consommé 75 millions d'euros d'investissement sur la Ville de Joinville-le-Pont. Je peux vous garantir qu'aucune commune de même strate en Ile-de-France n'en a la capacité de faire autant. Nous estimons pour 2021-2026 un montant de 60 millions d'investissements sur le prochain mandat. Nous sommes en capacité de dépenser 485 euros d'investissement par habitant. Les communes de même strate actuellement consomment 376 euros. C'est pour vous dire les jolies prestations que nous allons offrir.

Ce n'est pas vraiment le plan pluriannuel d'investissement, mais quelques points ont déjà été annoncés. Nous allons investir sur l'extension de l'école élémentaire Palissy, la réalisation d'un centre technique municipal, la création d'un nouvel espace sportif, la rénovation des vestiaires du stade Jean-Pierre-Garchery, l'agrandissement du poste de police municipale, la réhabilitation du cimetière en cimetière paysager, atteindre 100 % d'équipement informatique dans les écoles, déployer un programme ambitieux de vidéoprotection, créer une nouvelle crèche, poursuivre la rénovation des

espaces publics comme Brétigny, Foch, l'allée des Guinguettes, etc., et réhabiliter l'église Saint-Charles-de-Borromée. Voici quelques investissements qui avaient déjà été annoncés.

Pour 2021, ce tableau vous permet de voir où se trouvent les 9 millions annoncés d'investissement. Nous allons travailler sur l'hôtel de ville, l'accessibilité bien sûr par rapport au handicap qui est un point important. Nous allons attaquer les études sur les centres techniques, l'anti-intrusion dans les écoles, etc., pour 9 millions d'euros pour l'année 2021.

Le dernier point de ce rapport d'orientation budgétaire, qui fait partie du cadre légal, est la présentation des orientations de 2021 en matière de ressources humaines. Nous l'avons intitulé « une politique renouvelée ». Je vais vous lire ce qui est écrit, tout simplement pour que tout le monde puisse l'entendre, pour ceux qui n'ont pas le diaporama.

« Depuis plusieurs années, la Ville a pour ambition de mettre en place une politique de ressources humaines moderne et attractive, centrée sur l'accompagnement des agents dans leur vie professionnelle, aussi bien individuelle que collective. » 2021 : des évolutions majeures nous sont imposées par la réglementation et je vais vous les présenter. Parallèlement à cela, nous allons continuer les actions que nous avons déjà engagées.

La première des évolutions majeures s'appelle la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). C'est la nouvelle méthodologie pour le régime indemnitaire qui sera basée sur les fonctions exercées par l'agent d'une part, sa valeur professionnelle et ses résultats d'autre part. Une part de variable permettra aussi d'être un levier de motivation. Une fois que nous allons basculer sur le RIFSEEP, aucun agent ne perdra un euro par rapport à sa situation actuelle.

Un deuxième point extrêmement important qui va nous impacter est la mise en conformité du temps de travail. La loi de transformation de la fonction publique nous oblige pour le 1er janvier 2022 à être dans les clous au niveau du nombre d'heures annuel et du nombre de jours de repos obligatoires. Toutes les communes de France dépassaient ce taux et nous avons présenté en comité technique quatre scénarios pour pouvoir compenser et être dans la légalité. La municipalité a décidé de ne pas prendre de décision. Nous allons laisser les agents voter l'un des quatre scénarios proposés par la réglementation et nous mettrons en application le scénario qui aura été décidé par les agents.

D'autres chantiers qui ne sont pas majeurs mais extrêmement importants : la mise en place du télétravail formalisé – pas le télétravail impacté par le confinement ou le COVID mais bien le télétravail dans sa globalité. C'est un chantier en cours. L'apprentissage aussi : comment intégrer des apprentis au sein de la mairie pour accompagner le savoir-faire de certains des agents et des services. Un point qui nous tient à cœur – je remercie M. O. E. qui travaille dessus – sont les EPI que je vais développer un peu plus loin, les équipements professionnels.

Un autre point important que M. le Maire nous a donné en chantier il y a déjà quelques années : la déprécarisation de l'emploi, que nous avons faite depuis 2018-2019. L'objectif est d'éviter que des vacataires soient dans des situations fragiles, qu'ils ne puissent pas avoir de vision à long terme ni investir dans une continuité professionnelle. L'objectif est de déprécariser et d'intégrer un maximum d'agents sur du CDI, ou de pouvoir les intégrer en titularisation à long ou moyen terme. En 2019 nous avons mis en stage 80 agents. Tout cela a un impact financier, nous ne le comptons pas. Au moment de la décision prise par M. le Maire, nous n'avons pas compté combien cela nous coûtait, nous l'avons fait. En tant que responsable financier je dois vous dire que cela a un coût, mais nous l'assumons.

Maintien de la volonté de former un maximum d'agents : c'est une obligation, mais il y a aussi une volonté propre de la commune et de la municipalité à donner un maximum de possibilités à tous nos agents de se former.

D'abord, se former sur la prévention des risques professionnels. Cela fait quelques années que nous formons les agents sur ces problématiques, ce qui permet moins d'accidents du travail. C'est un point extrêmement important.

Les évolutions de service aussi : les métiers changent, évoluent, de nouveaux métiers apparaissent ainsi que de nouveaux outils pour accompagner ces nouveaux métiers. Pour cela, nous devons accompagner nos agents dans les évolutions de service.

Les compétences individuelles : nous devons aider nos agents dans la gestion de la crise sanitaire. Beaucoup de nos agents ont développé de nouvelles compétences – le télétravail, la bureautique, etc. – : tout cela demande des formations spécifiques.

Et bien sûr, la gestion des carrières des agents est extrêmement importante. Cela permet d'un côté de déprécier au travers des formations qui permettent d'intégrer ces futurs agents, et d'un autre côté à certains agents de bouger, en mobilité interne ou externe. Nous accompagnons nos agents sur les formations pour les préparations de concours ou d'examens.

La prévention santé au travail est un point important. Un travail est en cours et sera présenté jeudi au CHSCT, avec un plan d'action de prévention qui prévoit 27 actions – et non 25 comme c'est écrit. Nous venons d'intégrer deux nouvelles propositions faites par les agents de la mairie.

Stabilisation des procédures de gestion de la crise : nous avons baissé au niveau de ces activités ; maintenant nous sommes stabilisés. Les agents sont bien formés, savent ce qu'ils doivent faire. En revanche, un point important qui est aussi une des demandes de M. le Maire qu'il nous a faite au mois de juillet : le renouvellement des marchés des équipements de protection individuelle, les EPI. Le montant va augmenter, je vous présenterai cela un peu plus loin.

Le dernier point au niveau de la ressource humaine concerne la santé au travail : c'est notre psychologue du travail, qui accueille tous les agents qui le demandent. Le travail fait par cet agent est mené sous secret professionnel : personne n'a accès à ce qui est dit.

Un autre point de la ressource humaine : la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que l'on appelle le GPEC, qui permet de donner ce que l'on appelle le « schéma directeur » et de nous projeter sur les années à venir.

Le premier travail à faire, ce sont les fiches de poste. Je tiens à remercier une fois de plus le service des ressources humaines qui a fait un énorme travail pour pouvoir reprendre pour chaque agent pratiquement des fiches de poste bien spécifiques par rapport à chaque cadre d'emploi et chaque activité. C'était le plus important. Il nous a fallu plus d'un an et demi pour y arriver, mais c'est fait.

De cela va pouvoir découler la mise en place du RIFSEEP comme je vous l'ai dit, le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires lié à l'activité, aux compétences et aux objectifs de l'agent. La réflexion sur le temps de travail va aussi avoir des impacts sur nos marges de manœuvre.

Comme M. le Maire nous l'a demandé lors de nos réunions de majorité, nous avons maintenu le niveau des prestations sociales versées. Nous allons continuer l'adhésion au CNAS – l'équivalent d'un comité d'entreprise, pour le public. 90 000 euros sont attribués, comme en 2020 : maintien des chèques cadeaux de Noël aux enfants des agents (ce qui représente 5 500 euros en 2020), mais surtout maintien des bons de vêtements (de l'ordre de 13 000 euros en 2020) pour les agents qui ne bénéficient pas d'EPI. Les EPI vont passer à 47 000 euros pour cette année.

Un budget du personnel en légère augmentation. Tout d'abord, il y a ce que l'on appelle les augmentations dites « mécaniques », les évolutions des charges, les lois qui modifient par exemple le temps de travail, le prix de l'heure, etc. Nous devons le prendre en considération. L'évolution mécanique des agents, l'ancienneté, fait que les charges et le salaire augmentent.

Certains points sont différents. On annonce, pour 2021, 700 000 euros de moins de budget pour les départs annoncés. Mais nous avons des créations de postes, +99 000 euros, qui concernent le guichet unique, l'école de musique, la jeunesse, la bibliothèque et le sport, et des remplacements suite aux départs, qui sont plus importants que les départs annoncés. Je viens d'annoncer 700 000 euros de départs ; j'annonce des remplacements suite aux départs : 800 000 euros. Certains agents n'ont pas été remplacés, sont partis en 2019 ou en 2020, vont être remplacés maintenant. C'est pour cela que nous avons un delta plus important.

Des remplacements suite à des absences (souvent pour longue maladie) : 60 000 euros, la revalorisation des salaires : 73 000 euros, les évolutions réglementaires : 48 000 euros. Nous aurons les élections régionales et départementales de plus de 2 000 euros (ou 20 000 euros, je regarderai, je laisse en stand-by).

Il est écrit en bas : « effet année pleine ». Quand un agent est embauché au mois d'août 2020, en 2021 il va faire son année complète, de janvier à décembre. Il faut bien calculer sur les 12 mois de l'année. C'est pour cela que nous avons une augmentation de pratiquement 200 000 euros.

La diapositive suivante est la structure de la masse salariale. Ce serait compliqué de l'expliquer à l'oral, mais entre le budget primitif 2020 de 17 370 000 euros, et le budget primitif 2021 annoncé, 17 467 000 euros, la différence est ce que je viens de vous présenter, cette évolution en partie mécanique ou en tout cas expliquée.

Un point quand même : sur les mêmes types de communes que nous, entre 10 000 et 20 000 habitants, le ratio est de 59,3 % par rapport aux charges de fonctionnement. A Joinville-le-Pont, notre ratio est de 55,72. Nous avons un ratio moindre et nous arrivons malgré tout à offrir de belles prestations à tous nos Joinvillais.

La diapositive suivante est la structure des effectifs en emploi en temps plein, les agents qui font le temps plein, les 37 heures. En 2019, nous avions 409,5, en 2020 nous en avons 413 : c'est lié en partie à la dépréciation puisque nous avons de plus en plus d'agents dans notre commune.

Un point sur le budget annexe du port de plaisance. Je vous rappelle qu'il n'est pas subventionné par le budget principal de la commune, c'est pourquoi il doit générer un excédent de fonctionnement, une sorte de bénéfice qui permettra d'investir sur les futurs projets. Nous n'avons pas eu d'emprunt sur le budget du port pour l'année 2020, et notre encours s'élève à 164 000 euros. Du fait de la crise sanitaire, une partie des recettes n'a pas pu être touchée – je pense aux bateaux électriques. Il y a une perte à ce niveau-là mais qui est compensée actuellement. En 2021, le budget sera de 475 000 euros dont 118 000 euros de dépenses d'investissement : études de travaux, poses de bollards, ducs-d'Albe, travaux d'amarrage, etc.

Le dernier est le budget du cinéma. L'année dernière, la salle Prévert et le budget cinéma ont souffert de la situation. Ils souffrent encore aujourd'hui. C'est pourquoi la subvention de la Ville a été doublée en 2019 : nous avons fait pas mal de travaux, et nous ne savons pas trop comment va se dérouler cette année. Nous avons prévu un budget de 208 000 euros pour une recette estimée à 105 000 euros.

M. le Maire, je vous remercie.

M. le Maire : Je pense que nous pouvons tous remercier M. Francis SELLAM pour l'exercice qu'il a l'habitude de faire depuis quelques années : c'est sans faille. Francis, merci, c'est un beau travail. J'en profite, avant de donner la parole aux groupes, pour remercier l'administration, les services en charge des finances, des personnels, la direction générale, pour la qualité de l'établissement de ce ROB et surtout la volonté que vous avez de nous accompagner dans nos demandes de maîtrise financière qui nous permettent de développer beaucoup de projets.

Je vous laisse la parole, comme le veut le ROB.

M. Tony RENUCCI : Merci M. le Maire. Je m'associe évidemment aux remerciements faits aux agents qui ont préparé ce rapport d'orientations budgétaires, qui je trouve a le mérite d'être fourni et plutôt précis pour l'ensemble des élus. C'est très appréciable de pouvoir lire cela. Ensuite, j'aimerais livrer une rapide analyse et les questions qui se sont accumulées au fil de la lecture.

La première chose que nous pouvons remarquer par rapport à ce ROB : la Ville a une bonne situation financière, cela a été dit. Nous pouvons même dire que nous sommes une Ville riche – ce n'est pas péjoratif de le dire – : nous avons les moyens de financer des équipements pour la population.

Vous avez cité beaucoup d'exemples, des recettes fiscales dynamiques, des droits de mutation importants (cela va continuer à augmenter avec l'augmentation des habitants), l'épargne nette, énorme, qui est aussi de l'argent frais pour l'investissement de 3,9 millions. Nous aurions pu nous attendre à ce que l'impact de la crise (même si c'est un coût) soit encore plus important. J'ai juste une question par rapport à cela. Nous avons compris que le coût était de 895 000 euros sur 2020. Avez-vous des estimations, des projections par rapport à 2021 ? C'est compliqué à faire mais peut-être avec une hypothèse d'ouverture en juin, des estimations ont-elles été faites par rapport à cela ?

Nous remarquons également qu'il y a peu de recours à l'emprunt, peu de remboursement, que l'encours de la dette, le remboursement des annuités, la capacité de désendettement est plutôt raisonnable et même très loin de la règle d'or. Nous pouvons saluer le fait de ne pas augmenter les impôts et de geler les tarifs de service à la population en 2021 comme l'année dernière.

Nous voyons, en conclusion de ce premier exposé, que nous disposons de marges de manœuvre pour dépenser, pour investir dans les équipements, pour prendre soin des Joinvillais, notamment ceux qui ont souffert de la crise sanitaire depuis un an.

Toutefois, de nombreux questionnements subsistent. Par exemple sur la page 17 vous parlez de 4,3 millions d'euros d'investissement reportés en 2021. Pouvons-nous savoir quels sont les travaux concernés et s'ils seront bien rattrapés ?

Concernant les dépenses de fonctionnement de 2021, vous avez parlé notamment de l'entretien des bâtiments communaux de 830 000 euros et nous voyons une augmentation – assez conséquente – de 195 000 euros sur 2021. Vous n'avez pas donné de détail par rapport à cette augmentation. De même sur les frais d'électricité : l'augmentation de 40 000 euros en 2021 est importante. Peut-on l'expliquer ?

Une ligne me fait tomber des nues : la cérémonie des vœux, 53 000 euros. C'est énorme ! 53 000 euros pour une soirée pour laquelle nous avons déjà la salle à disposition, j'ai dû louper le feu d'artifice – pourtant j'étais là. C'est vraiment énorme pour une soirée. Je suis surpris que cela ait coûté aussi cher.

Concernant la sanctuarisation aux associations à 972 000 euros, pourquoi sanctuarise-t-on et n'augmente-t-on pas ce budget, alors même que l'on sait que beaucoup d'associations ont souffert de la crise ? Je pense notamment aux associations sportives. Nous sommes plusieurs au sein du conseil à être membres de ces associations. Certaines ont perdu des adhérents sur la saison 2020-2021 alors que les frais fixes restent les mêmes. Je citerai aussi les associations investies dans le social, la distribution alimentaire, l'accompagnement des familles, qui cherchent à se développer. Il aurait pu être intéressant d'imaginer, au moins sur cette année, une augmentation des subventions à ce niveau.

Le budget du CCAS est important, c'est vrai. Vous avez cité les 40 000 euros. J'étais au conseil d'administration du CCAS : je sais que ces 40 000 euros couvrent des rénovations d'appartements pour les résidences autonomie, des mouvements de personnel, mais ce n'est pas en soi de l'argent en plus pour des mesures plus sociales – même nous avons un très bon budget pour cela au sein du CCAS.

Concernant les dépenses d'investissement de 2021, page 36, nous n'avons pas de réel état chiffré des investissements. Vous parlez de l'enveloppe de 9,6 millions d'euros en 2021 : nous n'avons pas de données chiffrées sur les investissements pluriannuels à plus long terme.

Vous avez cité tout à l'heure, M. le Maire adjoint, les dispositions légales du débat d'orientations budgétaires. Le CGCT précise qu'il faut des explications sur les engagements pluriannuels de la commune, chiffrées. Or nous n'en avons pas et je pense qu'en termes de contrôle de légalité c'est un peu limite.

Page 39, nous constatons beaucoup de cessions de terrains (vous les avez cités : le Rocher Fleuri, la maternelle du Centre, les terrains situés rue Nouvelle, le dépôt technique de l'avenue de Joinville, l'Horloge, la régie technique de l'avenue de Diane), et en même temps peu d'emprunt pour financer les investissements. C'est une stratégie. Pouvons-nous avoir une estimation de prix par rapport aux terrains que vous voulez céder ? Quels sont les projets prévus ? Les 300 logements prévus avec l'EPPFIF seront-ils construits sur ces terrains ? Concernant les terrains situés rue Nouvelle que vous mentionnez, quels sont-ils ? Parlez-vous des délaissés de l'autoroute ?

Page 41 et 42, vous donnez une liste d'investissements prévus et un montant d'investissement de 9,3 millions d'euros en 2021. Concernant ceux qui sont annoncés page 41, nous n'avons pas les coûts, notamment l'enveloppe pour les années suivantes. C'est une obligation du CGCT.

Vous mentionnez la création d'un nouvel espace sportif. Quel est-il ? Pouvez-vous nous en dire plus

sur le projet de réhabilitation du cimetière en cimetière paysager ? La création d'une nouvelle crèche : où sera-t-elle ? Sur la réhabilitation de l'église Saint-Charles, pouvez-vous nous dire ce qui est prévu un peu plus en détail ? Page 42 : de la même façon, nous n'avons pas les montants pour les années suivantes.

Concernant la politique de ressources humaines, je cite exactement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce qui est notre cas : « Le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. », ce que vous présentez. « Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail. » C'est un peu moins précis dans votre présentation.

Page 49, vous parlez du RIFSEEP, régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat. Pour rappel, c'est une obligation légale depuis 2016. Pourquoi cela a-t-il pris autant de temps ? Vous avez mentionné la part de variable, pouvez-vous nous dire plus en détail ce qui est envisagé en termes de barème de rémunération selon les catégories de postes et les responsabilités hiérarchiques, puisque c'est cela qui jouera notamment sur l'application de cette réforme ?

Sur le temps de travail, vous avez rappelé l'application de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui précise qu'il faut s'aligner sur les lois Aubry de 35 heures. Il me semble qu'aujourd'hui les agents sont à 1 607 heures par an. J'ai l'impression que cela ne s'applique pas uniformément dans tous les services. Vous avez parlé des quatre scénarios : pouvons-nous savoir quels scénarios ont été proposés, quels sont les écarts et pourquoi ces écarts au niveau du temps de travail entre les services ? C'est aussi une obligation du CGCT de donner ces infos, je vous l'ai cité.

Page 51 et 52, nous avons les montants des projets RH. Quid des avantages en nature et de leur évolution ? Je me réfère au CGCT.

Suite à ces questionnements, aussi quelques propositions à vous faire. Nous concluons de cette présentation que notre Ville a des moyens pour investir, pour dépenser au service des Joinvillais, je l'ai dit plus tôt. Nous savons aussi que la crise sanitaire a bouleversé les Joinvillais, les familles, les jeunes, les seniors, les associations, les entreprises. Vous citez la bonne gestion financière, nous pouvons la constater.

Je pense qu'en 2021 il faudrait être plutôt sur un budget d'action. Un budget d'action est une augmentation importante des subventions aux associations. Je pense que nous pouvons atteindre le million d'euros – ce seraient 28 000 euros en plus. Je cite encore les clubs sportifs : pour connaître un peu le sujet, pas forcément le mien mais les autres ont souffert de la baisse des cotisations, de l'annulation des compétitions et des manifestations. Ce sont des rentrées financières en moins pour les clubs.

Je cite à nouveau l'aide sociale. Cela m'a frappé en 2020 : nous avons eu beaucoup de participants aux différentes distributions alimentaires, que ce soit via la Ville ou via les associations. Cela questionne sur comment on peut accompagner et aider financièrement ces associations pour se développer.

Egalement je vous sou mets l'idée du budget participatif, que je ne retrouve pas dans les investissements proposés. Pour rappel, c'est dans le budget d'investissement. Vous pourriez le démarrer au vu des ressources financières de la Ville facilement à au moins 300 000 euros.

Je vous sou mets aussi l'idée du permis de végétaliser – que vous connaissez, j'en ai longuement parlé –, pour végétaliser, planter, débitumer sur l'espace public, car cette teinte écologique manque un peu dans tout ce qui a été présenté.

Je rappelle notre volonté de conserver l'école du Centre, je l'ai maintes fois dit, pour en faire un tiers lieu pour les Joinvillais. Je pense que ce sera d'autant plus important au sortir de cette crise pour les rencontres, pour le lien social, et comme l'on dit souvent pour retrouver les jours heureux.

Je citerai également la culture avec le développement de l'art et du spectacle de rue. Nous avons notamment proposé les Concerts au balcon.

M. Francis SELLAM : Nous ne sommes pas là pour refaire votre programme : vous avez perdu, je vous rappelle. Ce n'est pas le vôtre que nous allons mettre en place. Nous n'allons pas nous en sortir.

M. Tony RENUCCI : Je vous ai écouté jusqu'au bout, je finis mes propositions.

M. Francis SELLAM : Nous ne sommes pas là pour écouter votre programme, nous ne le mettrons pas en place.

M. Tony RENUCCI : Ce n'est pas mon programme.

M. Francis SELLAM : Si, c'est votre programme que vous êtes en train de nous remettre là.

M. Tony RENUCCI : Ce sont des propositions à intégrer. C'est un débat ou ce n'est pas un débat ? Laissez-moi la parole.

M. Francis SELLAM : Là, ce n'est pas un débat.

M. Tony RENUCCI : Je continue mais j'ai bientôt fini, ne vous inquiétez pas.

La culture, avec le développement de l'art du spectacle de rue notamment via les Concerts au balcon, une proposition que nous avons faite au CCAS. Je cite les Chèque coup de pouce que vous auriez pu mettre également dans ce ROB pour favoriser la consommation auprès des commerces joinvillais, notamment des restaurateurs, après la crise – vous pourriez aller entre 100 000 et 200 000 euros.

Je vous soumetts également l'idée de l'organisation d'assises du personnel afin d'écouter leurs propositions, notamment dans le cadre de l'application du RIFSEEP et de la réforme du temps de travail.

Puisque je sais que vous allez me dire qu'il n'y a pas d'argent facile, etc., il y a bien sûr des ressources, des recettes supplémentaires, même en gelant les impôts. L'endettement n'est pas énorme. Vous pourriez faire le choix d'endetter plus pour plus investir pour la commune. Egalement vous avez décidé de vendre des terrains et de créer 300 logements nouveaux avec l'EPFIF : des recettes pourraient être demandées dans ce cadre-là aux différents promoteurs et constructeurs qui viendront, via ce que l'on appelle le projet urbain partenarial. Cela peut aller jusqu'à 1 000 000 pour 100 logements.

Je vous remercie.

M. Francis SELLAM : Avant de passer la parole à M. le Maire – je crois que Mme DURAND veut aussi prendre la parole pour le CCAS –, je ne vais pas vous faire une réponse point par point parce que de toute façon je ne suis pas là pour vous expliquer que votre programme ne sera pas mis en place. Juste deux ou trois points quand même.

Je suis très étonné que vous insistiez autant sur les clubs sportifs. Je pense qu'il y a d'autres associations à mettre en avant, mais bon.

Les frais de fonctionnement et d'investissement qui sont déplacés sont surtout liés au parc Jacques-Chirac. Nous parlions de 4 millions d'euros, je voulais être très clair. Rien n'est perdu, tout sera fait comme nous l'avons annoncé mais c'est lié en partie au parc Jacques-Chirac.

Un point sur les associations. C'est là la différence : pour faire de la gestion financière avec 70 millions d'euros, il faut avoir la tête froide. Pour avoir la tête froide, il faut bien comprendre que l'on ne distribue pas l'argent. Nous ne sommes pas là pour distribuer de l'argent aux uns et aux autres, nous sommes là car nous sommes responsables des deniers des Joinvillais.

Nous n'allons pas nous dire : « Aujourd'hui nous avons 10 euros en plus donc nous allons les dépenser. » Ce n'est pas comme cela que l'on gère. On gère comme cela quand on est célibataire et que l'on va en soirée. Quand on a une famille à la maison et que l'on a 10 euros de plus, on les garde précieusement pour la poire.

M. le Maire, l'argent que nous avons en plus, nous devons le garder pour pouvoir continuer à investir, et ne pas distribuer d'argent ; nous aurions extrêmement de mal à dire après aux associations : « L'année prochaine, c'est moins. » Ce n'est pas possible. D'abord c'est extrêmement violent pour les associations qui ne comprendraient pas pourquoi un jour ils ont droit à 100, le lendemain ils ont droit à 50. Et c'est ma responsabilité en tant qu'adjoint au Maire aux finances : il est hors de question de dilapider de l'argent parce qu'aujourd'hui nous avons une épargne nette forte. L'épargne nette nous permet de vivre sur les prochaines années. Je ne vis pas pour demain, je vis pour après-demain. Dire : « Nous avons des sous, nous dépensons. » est une gabegie financière et un raisonnement de gens qui n'ont pas de besoins financiers. Nous avons tous des familles ici, nous sommes tous des gens responsables et nous savons que chaque euro que nous gagnons, il faut le garder.

Je ne vais pas polémiquer sur tous les détails, juste vous dire que par rapport au RIFSEEP c'était 2016, mais il faut savoir que les décrets pour chaque cadre d'emploi tombent au goutte-à-goutte, et ce n'est pas fini. Il y a eu un gros travail à faire sur les fiches de poste et nous avons eu d'autres chats à fouetter. Je rappellerai qu'en 2020, la priorité des priorités a été liée au COVID et au confinement.

Voilà ce que je peux vous dire tout de suite. Je garderai la tête froide par rapport à cet argent et je ne le dépenserai pas pour le dépenser, il en est strictement hors de question. Je suis le premier à en être responsable, bien sûr après M. le Maire.

M. le Maire : Je laisserai la parole au groupe Nouvel horizon qui après voudra prendre la parole.

Il est vrai que M. RENUCCI, quand nous vous écoutons, vos propos sont dans un premier temps flatteurs puisque vous rappelez qu'il y a une bonne situation financière, une bonne gestion. Si je fais la synthèse, nous n'avons pas assez redistribué. Vous auriez pu aller plus loin en disant : « Il faudrait baisser les impôts. »

Je suis arrivé en 2008 aux affaires, dans une ville qui venait de subir un fort désendettement puisque la préfecture, lors du mandat de M. Pierre AUBRY, avait mis la Ville un peu sous contrainte en demandant de réduire son train de vie. On constatait bien à l'époque que ne sortaient pas beaucoup de projets à Joinville. En 2008, nous avons hérité d'une situation plus facile grâce aux efforts faits par la municipalité de M. Pierre AUBRY, à qui je rends grâce dans ce conseil.

Je suis arrivé avec une vision sur trois mandats. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est peut-être la première fois que je vous le dis. Pourquoi ? Il y avait une ZAC à laquelle je n'ai pas pu participer pour risque de conflit d'intérêts, mais M. Jean-Jacques GRESSIER a porté les sujets, qui étaient déjà travaillés par mon prédécesseur et M. George NERIN, car il y avait énormément de voiries à refaire, d'équipements sportifs à réparer ou à moderniser, à créer, des écoles à réentretenir ou à construire. Je l'ai fait avec Mme Virginie TOLLARD, cela a pris deux mandats.

Mais pour investir, je rappelle qu'il nous faut une bonne capacité d'autofinancement. La Ville n'est jamais à l'abri d'une défaillance de l'Etat, du département, de la région, dans ses aides. Je l'ai déjà dit publiquement, même si ce n'est pas mon courant de pensée : l'Etat a bien géré l'accompagnement économique des entreprises – même si l'on peut toujours faire mieux. Il va falloir à un moment rembourser cette dette.

Aujourd'hui, ma théorie, ma stratégie est de conserver des économies et de ne pas forcément les distribuer comme cela, dans des opérations où j'entends 100 000 pour les restos, 300 000 pour ceci, 200 000 pour cela.

Nous avons un peu pratiqué vos demandes depuis quelque temps. Notamment dernièrement nous avons eu l'exemple des 100 euros pour les étudiants. Nous avons envoyé 1 500 lettres sur des fichiers CAF aux étudiants pour leur proposer la mesure – qui était encadrée, rappelez-vous. Nous n'avons qu'une demande en mairie, pour l'instant. Entre la volonté et la réalité, parfois c'est compliqué.

Par exemple, la Ville a aidé les restaurateurs dans la communication, dans l'équipement dans un premier temps de protection par rapport au COVID venant de la première vague, en retirant certains loyers, notamment sur le Rocher fleuri qui appartient à la Ville mais sur d'autres choses aussi. La Ville constate que l'Etat apporte 10 000 euros par mois aux restaurateurs pour faire face à leurs charges, et jusqu'à 200 000 euros, pour les établissements supérieurs, par mois. J'en suis témoin, j'ai des amis

restaurateurs. Certains restaurateurs attendent la reprise avec grand intérêt, souffrent du fait qu'ils ne rencontrent pas les personnes qu'ils aimeraient rencontrer, que leur personnel soit chez eux, mais en réalité l'Etat accompagne.

Vous rappelez votre programme sur des choses que nous sommes en train de mettre en place, et vous allez vous attribuer les choses. Nous sommes habitués. Je vais prendre la végétalisation. Cela a été discuté il y a quelques jours. Nous allons mettre en place avec l'association Joinville-les-Prés une végétalisation de la pointe qui se trouve à Polangis, au bout de l'avenue Oudinot et de la rue du Port, avec M. Guillaume LEVANNIER et les personnes en charge de ce dossier.

Vous nous posez tellement de questions que nous n'allons pas répondre ce soir à tout. Vous nous rappelez les obligations : il y aura aussi un vote de budget dans quelque temps. Vous aurez le détail de toutes ces choses-là.

Rue Nouvelle, vous demandez ce qui se passe – je reprends à la volée. Rue Nouvelle, le terrain intéresse un opérateur qui est le Crédit agricole, qui veut y construire grâce à Séverine – qui nous a apporté une réflexion positive sur ce terrain – un fablab. Séverine, peux-tu expliquer ce qui va être construit dans la rue Nouvelle ? Nous l'étudions mais en six mois de mandat, nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Séverine, explique le programme.

Mme Séverine DOS SANTOS : Nous étudions un programme dans lequel nous regrouperons un fablab, une résidence d'accueil pour des personnes porteuses de handicap, une crèche, une école Montessori, une pension d'accueil pour les femmes victimes de violences. Nous sommes à l'étude sur ces différents équipements.

M. le Maire : Et un café associatif je crois.

Mme Séverine DOS SANTOS : Au sein du fablab, oui, il y aura un café associatif et un espace d'exposition.

M. le Maire : C'est le travail porté par l'une de nos élus qui pendant la campagne nous a présenté ce projet. Nous allons au bout. Le terrain, si tout va bien, sera vendu 900 000 euros – c'était l'estimation des Domaines à l'époque. Voilà le projet qui va démarrer.

L'église Saint-Charles : sur la fin du précédent mandat, nous avons engagé une étude. J'avais consulté un architecte qui avait refait une église à Maisons-Alfort – chacun a ses exemples –, que j'avais trouvée très bien refaite à côté de la mairie. J'avais dit que l'église Saint-Charles à la fin des travaux de la rue de Paris méritait une attention particulière de la commune et une réflexion globale plutôt que des pansements successifs, de petits coups de peinture par-ci par-là chaque année, demandés par les amis de Saint-Charles. Nous sommes en contact avec un bureau et un architecte pour évaluer une réflexion globale de Saint-Charles dans son étude thermique, esthétique et dans sa durabilité. Cela va prendre le mandat pour faire cela, mais ce sera fait.

Vous nous posez des questions sur le cimetière paysager. Le cimetière paysager est porté par Mme Hélène DECOTIGNIE, qui fait un travail remarquable au SIFUREP et qui m'accompagne avec les services sur un projet de végétalisation du cimetière de Joinville. Nous avons encore travaillé la semaine dernière avec Hélène. Nous allons végétaliser 7 000 mètres carrés du cimetière de Joinville. Quand vous le regardez en vue aérienne, c'est un grand cimetière. Nous allons le traiter à l'américaine avec un engazonnement total et des plantations d'arbres sur l'ensemble du cimetière. Nous allons créer un espace vert, une végétalisation de 7 000 mètres carrés, c'est-à-dire deux tiers du parc du Parangon, sur le cimetière de Joinville. C'est un projet qui va partir.

Vous nous posez des questions sur les logements EPFIF : peut-être nous sommes-nous mal expliqués, il faut des précisions. L'EPFIF, potentiellement, dans le cadre de sa maîtrise foncière de l'avenue Gallieni, pourrait supporter la construction de 300 logements, peut-être 350, peut-être 250. Notre volonté est de faire des R + 3, R + 4 maximum sur l'avenue Gallieni, dans le cadre d'un PLUI qui sera revoté en 2023. Le périmètre d'attente nous a permis d'éviter toute spéculation foncière. Il va être levé certainement dans quelques semaines, mais je ne signerai en tant que Maire que des permis qui n'iront qu'à trois ou quatre étages. Je n'ai pas besoin de l'outil.

Les logements sociaux, vous n'en avez pas parlé, mais nous respectons aujourd'hui le taux de

logements sociaux, à cinq logements près. Un permis de 200 logements est en cours et va nous faire passer la barre.

Vous avez parlé de report. Nous avons parlé de Jacques-Chirac mais je vais parler de Brétigny aussi qui devait être refait et qui a été reporté – beaucoup d'investissements dépendent de subventions. Avec l'année COVID (ce n'est pas une polémique, c'est la réalité), ces demandes de subventions ont été difficiles. Par exemple dans le quartier de l'Etoile, il y a eu un conflit entre le SIPEREC et ENEDIS, ils n'ont pas voulu enfouir les réseaux tout simplement car nous étions en zone inondable. Nous avons eu à gérer cela pendant deux ans. Ce sont des reports. Vous serez habitué je pense M. RENUCCI dans les années qui vont venir à voir des reports, M. CLAIR le sait. Régulièrement, des reports d'opérations tombent à cheval sur deux exercices.

Nous avons beaucoup de respect pour les associations. Nous avons maintenu les subventions sachant qu'elles ont eu très peu d'activité – malheureusement pour elles, nous le regrettons. Elles ont eu une baisse d'adhésions significative. En contrepartie, nous avons maintenu les subventions. Certainement elles ont eu moins de frais. Nous ferons le point avec elles au cas par cas s'il le faut. Aujourd'hui, nous maintenons les subventions pour le prochain budget à hauteur, avec peut-être quelques évolutions. Quand vous demandez par exemple 30 000 ou 20 000 euros de plus, si c'est sur un projet spécifique, il faut l'évoquer. Pourquoi pas ? Cela pourrait se faire. Les associations sont bien traitées à Joinville, je le pense.

Après, nous avons fait un travail sur les dépenses. J'ai fixé à mes élus – que je remercie publiquement à nouveau ce soir – de travailler des budgets avec 0 % d'augmentation car nous ne savons pas de quoi va être fait demain. Au niveau de l'Etat, toute politique à part, l'argent coule, nous ne savons pas d'où il vient : « On va vous donner 2 milliards, 3 milliards, 5 milliards. » Tant mieux, quelque part, pour les entreprises et l'emploi dans notre pays. Mais un jour il faudra rembourser cette dette. Nous, la Ville, avons une obligation de sincérité dans notre budget.

Vous parliez aussi du RIFSEEP. J'avais demandé – les services en sont témoins – que l'on travaille le sujet dès l'année qui a précédé les élections municipales. J'avais jugé qu'il fallait le mettre en place à ce moment-là. Il se trouve que j'ai été retenu par un problème personnel et qu'après nous sommes arrivés dans le COVID plus les élections. Nous reprenons les choses et nous le travaillons avec les services. Bien sûr que nous pensons au personnel communal, mais cela va être aussi une nécessaire reconnaissance de leur travail, et je partage complètement. Nous dormons bien quand même car si vous regardez les contrats en équivalent temps plein, nous avons beaucoup déprécié à Joinville-le-Pont, ce qui n'avait jamais été fait avant. Nous avons beaucoup trop de vacataires, de temps partiels, de petits contrats. C'est ma volonté : déprécier tous ces gens-là.

Nous avançons, nous maîtrisons notre fonctionnement. Cela nous permet de dégager des marges de manœuvre, la différence est claire, ce n'est pas polémique. Vous voudriez distribuer plus, je l'entends. Ce n'est pas L'Age de glace avec la noisette, mais je préserve.

La question sur les vœux : j' imagine votre Instagram peut-être dès maintenant ou demain, les vœux à la population, les vœux aux personnes âgées (il y a « cérémonies », avec un S). Les vœux aux personnes âgées : un repas d'anciens est fait avec 300 personnes qui viennent déjeuner le deuxième dimanche du mois de janvier. Il y a les cérémonies aux forces de police, parfois aux commerçants, parfois aux associations. Il y a aussi les cartes de vœux, les expositions au moment de Noël, le concert de Noël – qui est plutôt dans le budget culture. Si l'on compte tout cela, on arrive à des choses beaucoup plus acceptables. On peut toujours faire des vœux moins somptueux, moins agréables.

Je ne les juge pas somptueux. J'ai toujours jugé que les vœux de Joinville représentaient une communication forte de notre Ville, dans un territoire où nous sommes une petite Ville. D'ailleurs vous voyez au moment des vœux beaucoup d'élus d'autres communes, d'entreprises, de jeunes. Beaucoup de réseaux viennent aussi dans les cérémonies de vœux ouvertes à toute la population, sans obligation d'invitation. Nos vœux rayonnent dans le Val-de-Marne : ce n'est pas 53 000 euros sur la soirée de vœux. Les gens apprécient les buffets. Si vous allez aux vœux d'autres Villes ou même du département ou d'ailleurs, vous verrez parfois des cérémonies de vœux assez somptueuses. Au passage nous faisons travailler les entreprises locales, les traiteurs locaux, les boulangers locaux. Nous n'avons pas de Champenois local, c'est dommage, sinon nous ferions travailler les Champenois locaux.

Je sais qu'il y a beaucoup de choses auxquelles nous n'avons pas répondu. Nous vous apporterons plus de réponses encore lors du budget bien évidemment, plus détaillées, car au budget il y aura beaucoup de détails. M. Jean-François CLAIR est très fort dans l'exercice : « à la page 4, alinéa 3, à la virgule après le point », pour nous poser des questions. C'est respectueux ce que je te dis, Jean-François.

M. RENUCCI, j'ai apprécié vos questions, je vous le dis en toute sincérité. Il y a de très bonnes questions, c'est simplement une politique et une vision différentes. C'est tout, je ne polémique pas, je vous remercie pour vos questions.

M. Tony RENUCCI : Le désaccord est politique, je ne suis pas surpris et je vous remercie pour les éléments de réponse. Il manque, parmi les différents points que j'ai soulignés, l'espace sportif sur lequel vous n'avez pas répondu. Mais oui, votre réponse est plus aimable et, il me semble, plus intéressante que celle que j'ai eue juste avant de M. SELLAM, qui m'a paru un peu hors de propos.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : M. le Maire, quelques propos avant de céder la parole à M. Philippe PLATON qui a plus précisément regardé et étudié le document. D'abord pour remercier à mon tour au nom du groupe la présentation faite par Francis avec le gros travail des services. Nous avons eu une présentation extrêmement claire, détaillée, sur laquelle nous pouvons travailler, discuter, et c'est très appréciable.

Je m'en tiendrai à dire à ce stade qu'encore une fois, comme cela avait été dit au début, nous sommes dans un esprit constructif. Ce qui nous intéresse, c'est que des choses qui nous semblent positives puissent être faites pour les Joinvillais. Nous avons le plaisir d'ailleurs de retrouver dans certaines propositions ou projets annoncés des choses qui nous tenaient à cœur et que nous soutenions. Nous nous en félicitons et il n'y a pas de raison de ne pas le dire. Toutes les bonnes idées sont à partager. Dès lors qu'elles sont reprises, elles ont notre plein soutien.

Il y aura des points d'attention, de vigilance sur les politiques culturelles, sportives, sociales, mais cela n'empêche pas d'échanger très librement et encore une fois de manière constructive là-dessus. Je tenais à le dire pour que vous ayez bien en tête l'état d'esprit qui nous anime et qui continuera à nous animer.

Je laisse sur cette base la parole à Philippe pour quelques questions et points d'attention plus particuliers.

M. Philippe PLATON : M. le Maire, M. SELLAM, merci pour cette présentation. Je vais être très rapide. J'avais essentiellement deux points.

Le premier pour souligner et reconnaître la réactivité dont la Ville a fait preuve par rapport à la crise et les mesures de soutien qu'elle a mises en œuvre, reconnaître aussi le fait que cela a effectivement un coût – important – pour la Ville. Mais comme vous l'avez dit, l'Etat n'a pas compté et la Ville n'a pas trop compté non plus : ce sont des dépenses qu'il faut faire, et il faut être vigilant ensuite sur la manière dont nous allons les absorber.

A ce propos justement, la loi troisième loi de finances rectificative de 2020 donne la possibilité aux communes de créer un compte annexe COVID qui permet d'étaler les dépenses sur plusieurs années, de les isoler et de les étaler de façon à améliorer la capacité d'autofinancement également. Avez-vous l'intention de profiter de cette possibilité dans le budget et dans les budgets des années suivantes ?

Le deuxième point : vous avez comme chaque année beaucoup parlé de toutes les baisses de dotation, du traitement indigne que fait subir l'Etat aux communes, et c'est de bonne guerre. Je m'étonne même qu'après toutes ces années il y ait encore des ressources pour les communes. Mais vous avez été beaucoup plus rapide sur le plan de relance. Le plan de relance contenait des axes qui étaient ceux de la politique que vous menez depuis 2008, très bien. Simplement, ce sont également des ressources qui vont être mises à disposition de différents acteurs économiques et des collectivités locales. Vous n'avez pas beaucoup insisté sur la manière dont vous comptiez faire de ce plan de relance un levier pour la politique d'investissement de Joinville-le-Pont. J'aurais aimé vous entendre plus là-dessus.

Je partage les avis exprimés précédemment : par exemple dans les projets d'investissement que vous avez évoqués, certains sont très intéressants. Plutôt que de dépenser de l'argent de façon ponctuelle, effectivement l'opportunité se trouve plutôt au niveau du plan de relance et peut-être est-ce notre devoir aussi d'investir pour l'avenir.

Un axe nous paraît manquer dans ces perspectives que vous donnez : tout l'axe concernant la culture, les loisirs, l'aménagement, l'exploitation du potentiel de Joinville en matière d'attractivité à la fois touristique, de loisirs et par la même occasion économique, puisque ce sont des axes d'activité économique. Cette période de relance pourrait être l'occasion de faire un effort supplémentaire. Comme nous l'avons dit plusieurs fois autour de la table, la Ville dispose de ressources, d'une capacité d'intervention et d'une situation financière saine qui lui permet peut-être de faire des choses un peu plus ambitieuses. Je vous remercie.

M. Francis SELLAM : Merci pour ces remarques très intéressantes. Effectivement nous n'avons pas encore utilisé le compte annexe – une possibilité d'étaler la dette du COVID, pour ceux qui ne sont pas familiers avec ce compte-là – pour une simple raison : nous avons la capacité financière de gérer cette dette. Si la situation devait s'intensifier, nous réfléchirions à l'utiliser pour pouvoir étaler cette dette.

Concernant le plan de relance, c'était extrêmement tentant. Les deux problématiques que nous avons rencontrées : c'étaient généralement des plans de relance sur des projets hyperprécis qui ne correspondaient pas toujours à ce que nous voulions faire, et le délai de réponse était extrêmement court. Nous n'avons pas trouvé de cibles qui nous semblaient intéressantes. Et nous n'étions pas sûrs de notre capacité à répondre en moins de deux semaines à ce projet. C'était plutôt une bonne idée dans sa globalité, mais techniquement cela nous a semblé extrêmement difficile à gérer. Merci.

M. le Maire : Je vais répondre dans le même sens que M. Francis SELLAM. On nous demande d'aller très vite, en 15 jours. Nous sommes en train de sortir des projets qui sont parfois déjà soumis à subventions et autres, et nous n'avons pas le temps de répondre. 15 jours, c'est trop court. L'idée est bonne, intéressante, avec M. Rémi DECOUT l'autre jour nous avons eu une petite discussion sur ce sujet. Je veux bien l'aide de tout le monde là-dessus si vous avez les moyens, mais le délai de réponse est trop court. Nous avons le sentiment que certaines villes sont prévenues en amont, ont le temps de préparer le truc et c'est parti. Nous n'avons pas de tuyaux. Nous faisons avec ce que nous savons, ce que nous avons. Nous sommes preneurs.

Isoler le budget COVID pourrait être une réflexion. Ce n'est pas handicapant pour nos finances mais cela pourrait être une réflexion de le mettre sur un budget parallèle pour le lisser dans le temps, pourquoi pas ? Il est dommage que M. Areski OUDJEBOUR ne soit pas là. Areski tenait les propos suivants régulièrement : « Vous avez la trésorerie, les moyens, il faut construire les équipements publics, il faut faire des choses. » Sur le fond, il a raison. Après il faut les gérer. Il faut avoir du personnel, c'est du fonctionnement. C'est compliqué.

Nous sommes dans l'entre-deux, nous avons toujours fait le choix d'adapter nos établissements scolaires, nos gymnases en fonction des demandes de la population et des populations qui allaient arriver. Je réponds à M. Tony RENUCCI : les 300 logements potentiels de l'avenue Gallieni sont loin d'être construits, je rassure tout le monde. Nous n'allons pas commencer à construire des choses en bas, d'ailleurs nous n'avons pas de terrains pour augmenter les équipements publics. Nous l'avons fait sur les précédents mandats. L'école Simone-Veil a été faite pour adapter l'évolution de la ZAC et finalement d'Essilor.

Nous n'allons pas faire de publicité ce soir mais les élections départementales vont être importantes pour notre Ville et vont porter sur de grands sujets : les collèges, l'avenue Gallieni, l'autoroute. Nous connaissons tous ces sujets. Cela va être extrêmement important pour l'avenir. Par exemple, il faudrait faire une extension du collège Jules-Ferry. Cela n'a pas été anticipé, il va falloir travailler ces choses-là.

Aujourd'hui, la Ville est plutôt dans les fameuses études qui posent toujours des questions à tout le monde. Les études sont transparentes, nous mettons les chiffres sur la table car il faut constituer des dossiers pour la forêt urbaine, pour l'agrandissement de l'école Palissy, de l'école du Parangon.

Je me tourne vers M. D. C. : il mouille le maillot. Damien n'en peut plus. Nous avons une ressource

trop faible, nous n'arrivons pas à trouver les gens et nous nous sommes fait désosser par les territoires qui nous ont pris nos meilleurs. Les meilleurs sont aussi restés ici, mais par exemple M. E. L. est parti au territoire, il avait porté la ZAC, c'est un technicien hors pair. Aujourd'hui nous avons un personnel en difficulté et en souffrance car nous avons un manque de ressources et un manque de main-d'œuvre. Nos capacités de Ville de 20 000 habitants – paiement, récompenses, salaires – sont entre deux pour une Ville qui a de beaux projets. Vous aussi, d'ailleurs, avez des projets. Je me réjouis d'avoir à ce conseil des élus à projets. Nous ne partageons pas les mêmes mais vous avez des projets et cela fait plaisir à entendre pour la Ville.

Mme Chantal DURAND : Merci M. le Maire. Mes chers collègues, bonsoir à ceux que je n'ai pas salués.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Tony, pour vous répondre mais aussi pour informer tous les collègues qui ne savent pas forcément quelles sont les actions mises en place par le CCAS. Vous avez, si j'ai bien compris, reproché qu'il n'y a pas eu vraiment suffisamment d'actions pour aider les plus défavorisés. Tony, je voulais vous remercier pour les compliments que vous avez adressés au CCAS lorsque j'ai présenté le ROB la semaine dernière. Je voulais dire aussi que le budget du CCAS est en augmentation depuis 2008, mes chers collègues. Il va être en augmentation de 40 000 euros cette année, mais surtout en augmentation de 104 000 euros par rapport à 2019.

Le CCAS porte en effet des aides financières facultatives. Je ne saurais pas vous répondre pour tous les budgets mais je vais essayer de vous en dire le maximum : pour 23 000 euros, des tickets services qui représentent des aides alimentaires d'urgence pour 15 000 euros et des colis d'aide alimentaire d'urgence. Le CCAS propose aussi des colis aux seniors pour un montant très important, plus de 100 000 euros. M. le Maire le disait tout à l'heure : un repas de fin d'année pour les seniors, pour environ 350 personnes.

En ce qui concerne les aides allouées pendant la période du COVID, je rappelle les plusieurs distributions alimentaires en 2020, l'organisation d'une distribution faite par la région, et une nouvelle distribution en janvier. Il y a eu également :

- une aide aux familles ayant des enfants, en partenariat avec la CAF, pour un montant de 60 000 euros ;
- une aide aux jeunes, toujours en partenariat avec la CAF, pour un montant de 23 000 euros ;
- des aides à l'obtention du permis de conduire et à la passation du BAFA.

Vous avez parlé, Tony, des subventions aux associations sociales pour lesquelles nous aurions pu faire davantage d'efforts. Je n'aurai pas là mes chers collègues tous les chiffres à vous donner. Pour la Croix-Rouge, la Ville donne une subvention de 15 000 euros, Actives Mam's 22 000 euros. Elle donne également une subvention au Secours catholique, et je sais que j'en oublie.

J'ai oublié de vous parler de l'hébergement d'urgence d'hiver, assuré par le CCAS entre le mois de novembre et le mois de mars. Il s'agit de frais de fonctionnement de 93 000 euros pour lesquels nous percevons une subvention d'environ 50 000 euros, plus des animations seniors qui bien évidemment n'ont pas pu avoir lieu pendant la période du COVID, mais qui de façon récurrente ont eu lieu. C'étaient les quelques précisions que je voulais vous donner, qui ne s'adressent pas forcément directement à vous, Tony, mais aussi à l'ensemble des collègues. Merci beaucoup.

M. le Maire : D'autres prises de parole ?

M. Tony RENUCCI : Pour clarifier, Mme DURAND, je ne reprochais pas au CCAS de ne pas faire suffisamment d'actions, j'expliquais juste ce que concernait la hausse de 40 000 euros. Bien sûr que tout ce qui se fait je trouve cela très bien, je l'ai dit.

Pour préciser le propos par rapport aux associations qui font de l'aide sociale, l'idée est aussi de plus efficacement encore s'appuyer sur ces associations. Cela peut passer après par des subventions exceptionnelles. On me disait : « On les donne une année, c'est compliqué de revenir en arrière l'année d'après. », je peux comprendre cet argument. C'est aussi des fois ce que l'on appelle des « fonds d'urgence », cela peut se comprendre avec le contexte. C'est un débat plus politique. Je ne critiquais pas ce qui se fait actuellement. Vous citez les distributions alimentaires, notamment celle de la région : certaines associations nous ont montré à cette occasion comment elles pouvaient nous être utiles, car nous savons les conditions dans lesquelles nous l'avons faite.

M. le Maire : Tout à fait. Nous remercions tous les associations joinvillaises, les particuliers, les bénévoles qui sont sur le terrain depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, et agissent pour les Joinvillais.

J'ai été surpris que vous ne parliez pas de l'hébergement d'urgence car sous le précédent mandat cela tenait à cœur à beaucoup d'élus, je pense que cela vous tient à cœur. Je voudrais rappeler que même si ce n'est pas forcément dans la présentation des budgets, aujourd'hui nous sommes sur deux structures sur ce mandat d'hébergement d'urgence : la station Esso où vous avez le fameux projet avec une centaine d'appartements pour l'INSEP, 70 pour les prépas Berthelot, la Fédération française de squash avec sept terrains, et un hébergement de 30 appartements dédiés, la moitié pour des femmes sortant de maternité et l'autre moitié donnée au département pour gestion.

Ce que Séverine a proposé est extraordinaire pour Joinville, va permettre d'avoir une crèche inclusive qui va accueillir quelques enfants autistes ou handicapés, une école Montessori, un accueil pour femmes battues, un accueil pour artistes. Vous allez nous dire : « Il faut une tour ? » Non, cela rentre bien. C'est porté par le Crédit agricole et cela ne nous coûte rien. C'est extraordinaire. Comme quoi, quand on va chercher les bons projets, on arrive à des choses.

Je voulais à nouveau remercier, sur le social, le travail fait par Jérôme, Chantal et Séverine indirectement sur cette affaire, mais aussi tous mes élus qui sont aussi apporteurs d'idées et de solutions non coûteuses. C'est aussi cela, la bonne gestion. Nous sommes opportunistes mais dans le très bon sens. Nous avons eu une fenêtre de tir extraordinaire et voilà ce qui va arriver dans la rue Nouvelle. Il est dommage que Mme Sylvie MERCIER ne soit pas là ce soir : j'aurais aimé le lui dire en conseil mais nous la recevrons pour lui montrer le projet.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Pour rebondir, voilà typiquement une très belle opération qui rejoint les préoccupations que nous avons aussi exprimées et pour lesquelles il n'y a que de l'adhésion. Encore une fois, quand c'est bien, bien monté, quand cela répond à un besoin, quand c'est habilement construit sur le plan financier, il n'y a pas de sujet.

M. Francis SELLAM : Je vous propose de prendre acte. Qui est pour ? Qui prend acte ? Merci beaucoup.

M. le Maire : Merci Francis.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime QUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2021.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

5 . Convention cadre 2021-2023 avec l'Association Maîtrisez votre énergie (MVE)

M. Guillaume LEVANNIER : Mes chers collègues, l'ALEC MVE, pour agence locale de l'énergie et du climat Maîtrisez votre énergie, est la première agence locale de maîtrise de l'énergie en Ile-de-France. C'est également la première agence à avoir développé un espace d'information pour aider les particuliers à maîtriser leur énergie, notamment au travers du réseau FAIRE. Elle regroupe 17 collectivités adhérentes ou conventionnées – je pense notamment aux trois EPT de l'Est parisien, à la MGP. Elle a été créée en 1999. Joinville est une des premières villes à l'avoir rejointe en 2012.

La Ville de Joinville-le-Pont a inscrit parmi ses actions prioritaires la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des Joinvillais. A ce titre, elle s'est engagée dans une démarche de maîtrise des flux, d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre. Dans ce cadre, elle a adhéré à l'agence en 2012. La précédente convention-cadre arrivait à échéance, aussi il nous semblait important aujourd'hui de renouveler cette convention pour la période 2021-2023.

A ce titre, je souhaiterais saluer l'action de l'ALEC MVE, pour trois choses principalement : tout d'abord leur engagement auprès des plus démunis dans le cadre de la rénovation thermique de leur habitat, ensuite pour la technicité de leurs conseillers (chaque année plusieurs villes rejoignent l'association), et enfin pour le travail de concertation publique réalisé notamment avec l'ADEME.

Pour ces trois raisons et parce que l'environnement nécessite également une action sociale – l'ALEC MVE le symbolise à merveille –, je vous propose d'approuver le projet de convention joint, et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec l'association ALEC MVE.

Avez-vous des questions ? Non ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention cadre entre la ville de Joinville-le-Pont et l'association Maîtrisez votre énergie (MVE) pour la période 2021-2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

6 . Convention d'occupation précaire d'une parcelle de terrain à usage de potager partagé

M. Guillaume LEVANNIER : L'association Joinville-les-Prés nous a contactés en fin d'année dernière pour nous présenter ce projet. Je saisis l'occasion pour dire un mot sur leur engagement associatif dont notre Ville a besoin.

Leur engagement s'axe autour de trois points principaux. Le premier est la formation des Joinvillais aux enjeux de l'alimentation durable, ensuite la promotion de l'entraide entre les Joinvillais autour de la préservation de l'environnement, et enfin cette association porte une vraie réflexion sur l'idée de

résilience urbaine.

Dans ce cadre, l'association a sollicité la Ville pour la mise à disposition d'une partie du domaine public afin de créer un potager partagé qui implique des notions de partage, de solidarité, également de lien intergénérationnel. Il nous a semblé important de soutenir cette initiative et de réfléchir avec eux au meilleur moyen de les aider.

C'est en cela que la Ville a mis à leur disposition une partie de la place Bergisch-Gladbach, pour environ 190 mètres carrés – vous verrez cela dans les annexes de la délibération. Ainsi, l'association est autorisée à utiliser la partie du domaine public afin d'y planter, entretenir et récolter des légumes, fruits ou autres fleurs et plantes aromatiques. Vous verrez la convention en document ci-joint. Je vous propose d'approuver le projet de convention d'occupation précaire d'une parcelle de terrain à usage de potager partagé par l'association Joinville-les-Prés.

Avez-vous des questions ?

M. Tony RENUCCI : Je voulais saluer cette association, je trouve qu'elle fait un travail formidable. En plus ils sont très sympathiques et c'est une très bonne chose que nous mettions ce terrain à leur disposition.

J'avais une question un peu plus large sur l'agriculture urbaine. Est-il prévu d'autres projets sur potentiellement des parcelles plus grandes ? Je sais que dans d'autres villes cela commence à se faire, cela va arriver notamment à Nogent, cela se fait aussi dans l'Ouest parisien, je ne sais plus le nom de la ville, avec des AMAP qui notamment accueillent les centres de loisirs et les écoliers sur des parcelles plus grandes que celle-là. Je pense bien sûr aux délaissés de l'autoroute, même si j'ai compris que potentiellement les terrains vont servir à autre chose.

M. Guillaume LEVANNIER : Tout d'abord, il ne t'aura pas échappé, Tony, que c'est déjà en place à Joinville depuis de nombreuses années sur les terrains du RER. Plus d'une trentaine de parcelles sont mises à disposition des Joinvillais, avec un impact social et environnemental extrêmement fort. La mairie de Joinville continue à développer cela depuis plusieurs années. C'est déjà en place à Joinville.

En plus de cela, les 190 mètres carrés que nous allons mettre à disposition de Joinville-les-Prés nous semblaient être un premier pas pour développer cela en plus. Peut-être les délaissés d'autoroute pourraient-ils être également une solution, mais ils ont été pollués et les sols ne seront pas forcément utilisables. La mairie, selon les conclusions également de cette convention d'occupation précaire actuelle, se réserve le droit de continuer son engagement là-dessus. Encore une fois, cette initiative s'inscrit dans un temps beaucoup plus long car cela fait plusieurs années que nous développons cette agriculture partagée, ces « jardins ouvriers » comme on les a appelés pendant longtemps, sur les délaissés du RER. Ce n'est pas nouveau à Joinville. Je t'invite à aller les voir si tu n'y es pas encore allé.

M. Tony RENUCCI : Bien sûr je les connais, mais nous savons tout l'espace restant sur lequel nous pouvons envisager des projets comme celui-là. Le sol pollué n'est pas une excuse en soi. On peut créer son propre sol. Je précise car je suis toujours surpris d'entendre cette remarque. Je l'ai entendue pendant la campagne.

M. Guillaume LEVANNIER : Connais-tu le prix...

M. Tony RENUCCI : Je n'ai pas terminé. Nulle question de polémiquer sur cela, c'était juste une question pour savoir si c'était envisagé ; il me semble que d'autres personnes à Joinville vous ont contactés en ce sens.

M. Guillaume LEVANNIER : Connais-tu le prix d'une remise à niveau de ces terrains ?

M. Tony RENUCCI : je ne vais pas entrer dans le débat. Je propose des orientations, je pose des questions.

M. Guillaume LEVANNIER : Tu lances le débat, je te réponds. C'est un certain prix, d'autant qu'il ne t'aura pas échappé que nous ne pouvons pas changer l'autoroute. Faire passer des camions et des voitures à côté de ces arbres qui peuvent être des arbres fruitiers peut avoir des impacts écologiques

sur la Ville. Nous ne mettons pas en danger la population pour planter quoi qu'il en coûte des arbres fruitiers.

M. Tony RENUCCI : Il n'y a pas que des arbres fruitiers. Vous pouvez faire des serres, créer votre propre sol, faire de la permaculture. Vous pouvez souffler : ce que vous dites est complètement faux. Je suis surpris. Si vous discutiez avec les personnes de l'association, je pense qu'elles pourraient vous aider à vous cultiver un peu. Je n'utilise pas le terme par hasard : vous dites des choses totalement fausses. Je tenais à vous le dire.

M. Guillaume LEVANNIER : Je vous remercie, M. le professeur. J'en prends note. D'autres questions ?

Mme Virginie TOLLARD : Les écoles ont déjà beaucoup à faire avec leur propre potager qui est bien entretenu par les professeurs, en lien avec les animateurs sur le périscolaire. D'autres potagers comme celui dont nous avons parlé près du pont de Joinville, sera l'occasion de partages aussi, mais ils ont déjà dans sept écoles sur huit un potager à entretenir, et le confinement a mis un peu à mal le travail dans ces potagers. Je pense que c'est déjà très bien. Merci.

M. le Maire : Je voulais dire un mot à M. RENUCCI. Nous avons le droit de débattre, parfois nous échangeons quelques mots, mais je pense que M. Guillaume LEVANNIER a une certaine expertise qui doit être respectée et entendue. C'était un peu blessant, la manière dont vous avez répondu à M. Guillaume LEVANNIER. C'est mon avis.

Ce n'est pas parce que vous vous mettez en scène avec une jolie veste rouge dans une AMAP de copains je ne sais pas où que vous savez maîtriser les AMAP. A un moment, il faut un petit peu d'humilité. Je vous engage à regarder ce que fait dans son activité professionnelle M. Guillaume LEVANNIER, vous allez comprendre qu'il sait et qu'il n'a pas voulu vous humilier en plus en sortant des chiffres sur le coût d'une dépollution et de tout ce qui peut être fait à Joinville grâce au réseau qu'il a au niveau du développement durable, de l'entretien des parcelles et de la plantation. Restons respectueux. Vous ne pouvez pas parler comme cela à un élu qui a une expertise. Que vous recadriez un élu qui n'a pas l'expertise et qui se trompe, je veux bien. Vous avez une divergence de vues. Mais c'est assez blessant, je voulais vous le dire.

M. Tony RENUCCI : Dire que l'on ne peut pas créer son propre sol, si l'on a une expérience professionnelle là-dedans ! Je ne mets pas en cause vos compétences, mais ce qu'il a dit est faux. On peut créer son propre sol même sur des terrains pollués. Il n'y a rien de blessant à dire à quelqu'un qu'il se trompe. Vous m'appelez « M. le professeur », c'est du sarcasme, je ne vois pas trop l'intérêt de cette remarque.

M. Guillaume LEVANNIER : Y a-t-il des questions constructives ?

M. Philippe PLATON : Pas forcément une question mais un commentaire : le groupe trouve ce projet très intéressant. Cela fait partie des choses que nous avons mises en avant dans notre programme, qui sont très positives.

Juste un complément. Je ne veux pas entrer dans la polémique sur les sols, les différentes formes de potagers partagés, pas partagés, etc. Je pense que nous sommes une ville très dense dans une agglomération très dense. Il y a des choses que nous pouvons faire, des choses qui sont plus compliquées.

Dans l'agriculture urbaine il y a plein de choses, différentes formes d'agriculture urbaine : les potagers, la végétalisation de tout petit coin de sol un peu partout dans la ville, etc. Je trouve qu'il serait intéressant qu'après cette expérimentation nous puissions avoir une démarche ouverte, c'est-à-dire pas forcément – ne le prenez pas mal – descendante (on attribue à une association le droit de faire quelque chose).

Nous comprenons bien la nécessité de commencer par cette expérimentation, par de la pédagogie, etc. Après il y a d'autres formes d'agriculture urbaine : de l'aquaponie, des containers, des tas de choses qui peuvent être expérimentées, sur lesquelles je pense que nous pouvons avoir de l'espace à Joinville assez facilement utilisable. Il y a des tas de choses à utiliser à étudier, je pense. Tout cela est plutôt positif.

M. Guillaume LEVANNIER : Je vous remercie pour votre intervention. Il nous semblait extrêmement important d'associer l'environnement et les populations. Nous pourrions discuter de l'aquaponie, mais nous trouvons qu'il y avait vraiment un intérêt triple là-dedans : l'environnement, les populations, et essayer d'embellir et de donner une fonction à cette place. Je passe tous les jours devant la place Bergisch-Gladbach : c'était pour donner un sens à cette place.

M. Philippe PLATON : Nous parlons d'embellissement : il est important de veiller à ce que les aménagements faits soient de qualité. Nous voyons dans certaines villes ce que donne ce genre d'initiatives, cela peut vite devenir très moche. Il serait important de sensibiliser l'association et la population, et que la mairie mette aussi un peu sa patte pour que cela reste beau.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Un très bref complément pour relayer ce que disait Virginie il y a un instant : elle a dit quelque chose auquel je crois beaucoup pour l'avoir constaté notamment à l'école Palissy, c'est l'initiation des enfants au jardinage, à la culture. Beaucoup de choses ont été faites et il est bien de continuer, en particulier puisqu'il y a des extensions d'établissements, l'école Palissy en particulier, de pouvoir développer ces activités-là. C'est l'avenir. Merci.

M. Guillaume LEVANNIER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

M. le Maire : Merci, Guillaume.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime QUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention d'occupation précaire d'une parcelle de terrain à usage de potager partagé.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application à cette délibération.

7 . Convention-cadre pour la mutualisation de travaux visant à la pose d'ouvrage de communications électroniques conjointement à des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité

M. le Maire : Vous avez dû rencontrer quelques bouchons à l'entrée de Joinville, après la station BP. C'est la société ENEDIS qui est en train de poursuivre les travaux de renouvellement de réseau haute tension comme ceux qui ont été effectués dans le quartier Polangis, avenue des Canadiens, rue de la Paix, rue Jean-Jaurès. La Ville profite de ces travaux d'ENEDIS pour poser les ouvrages de communication permettant d'installer des fourreaux de vidéoprotection pour la Ville. La Ville doit conventionner avec ENEDIS et la participation de la Ville s'élève donc à 57 445,20 euros. Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de convention-cadre.

Cela nous fait des économies : nous avons prévu de mettre sous vidéo tout le quartier devant la gare, de la pointe BP jusqu'au coiffeur ex-Patrick coiffure et en bas après le restaurant turc, le kebab.

Tout ce triangle va être sous caméra, ce qui sera utile pour notre police municipale puisque souvent les problématiques de sécurité arrivent du RER.

Je vous demande d'approuver cette convention-cadre. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Je vous remercie. A l'unanimité.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention-cadre pour la mutualisation de travaux visant à la pose d'ouvrages de communications électroniques conjointement à des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité d'ENEDIS.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention-cadre pour la mutualisation de travaux visant à la pose d'ouvrages de communications électroniques conjointement à des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité avec la société ENEDIS et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

8 . Approbation de la convention de partenariat entre la CMA Ile-de-France et la Ville de Joinville-le-Pont pour la mise en œuvre du programme « Gestion Prévisionnelle de l'Offre Artisanale »

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, la chambre de l'artisanat Ile-de-France a mis en place un programme pour accompagner les communes et soutenir l'artisanat, fortement impacté par la crise sanitaire. La Ville de Joinville-le-Pont a décidé de décliner ce programme de manière à disposer d'une étude de son tissu artisanal et commercial visant à éclairer la stratégie communale, notamment dans le cadre des mutations possibles, et également dans le cadre des nouveaux modes de consommation et des souhaits de la population.

Ce programme, si vous approuvez la convention, sera mené sur toute l'année 2021 par la CMA, avec l'appui du service économique de la Ville. Le coût prévu est de 12 800 euros. Il sera pris en charge pour moitié par la CMA et pour l'autre moitié par la MGP.

Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ? Si vous n'avez pas de question ni de commentaire, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie, je crois qu'il y a unanimité.

M. le Maire : A l'unanimité, merci Chantal.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention de partenariat entre la CMA Ile-de-France et la Ville de Joinville-le-Pont pour la mise en œuvre du programme « Gestion Prévisionnelle de l'Offre Artisanale »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code à la signer et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

9 . Mise en place du forfait Mobilités durables pour les agents municipaux

M. Guillaume LEVANNIER : Cette initiative me semble d'autant plus importante qu'elle introduit une cohérence entre l'action de la Ville pour les Joinvillais et l'action de la Ville pour les collaborateurs de la mairie. Le forfait mobilités durables est un dispositif issu de la Loi d'orientation des mobilités qui permet la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail des agents des collectivités venant au travail à vélo ou en covoiturage à raison d'au moins 100 jours par an, dans la limite de 200 euros par an.

Ce forfait est exclusif de toute prise en charge partielle des transports domicile-travail. L'utilisation effective du covoiturage ou du vélo peut faire l'objet d'un contrôle et d'une demande à l'agent de tout justificatif utile à cet effet.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents municipaux, selon les modalités précitées. Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : C'est une toute petite question, Guillaume, tu n'as peut-être pas l'élément. Le groupe soutiendra cette délibération ; juste, dans les approches que vous avez pu avoir, avez-vous une idée du nombre d'agents qui pourraient être intéressés, ou est-ce trop tôt pour le dire ?

M. Guillaume LEVANNIER : Pour l'instant le chiffre était assez faible, mais je ne crois pas que nous ayons le chiffre exact. Cela concerne assez peu d'agents car c'est un forfait exclusif de toute autre pris en charge. Une fois que l'on retire le pass Navigo et toutes ces aides, peu d'agents sont éligibles. Mais nous reviendrons vers toi, Rémy, avec des chiffres un peu plus précis.

D'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. le Maire : A l'unanimité, merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide de mettre en place pour les agents municipaux qui en remplissent les conditions le forfait « Mobilités durables » à compter du 1^{er} janvier 2021, selon les modalités suivantes :

- le montant du forfait est fixé à 200€ par an et par agent,
- l'aide est versée l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur de l'agent,
- le nombre minimal de jours fixé par arrêté est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent et à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé (recrutement en cours d'année, radiation en cours d'année et placement dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année,
- en cas d'employeurs multiples, la prise en charge du forfait par la Mairie de Joinville-le-Pont est calculée au prorata du temps travaillé au sein de la collectivité,
- l'utilisation effective du covoiturage ou du vélo peut faire l'objet d'un contrôle et d'une demande à l'agent de tout justificatif utile à cet effet,
- le versement du forfait est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos,
- le forfait « Mobilités durables » n'est pas versé aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ou aux agents transportés gratuitement par leur employeur.

Article 2 : Précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre 011.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

10 . Période de préparation au reclassement : approbation de la convention-cadre tripartite avec le Centre de gestion interdépartemental de la Petite couronne

M. le Maire : La Ville de Joinville-le-Pont fait du maintien de l'emploi un des axes forts de sa politique de ressources humaines en matière de santé au travail, notamment vers les agents qui pour des raisons de santé ne peuvent plus occuper les fonctions liées à leur grade. Le cadre réglementaire de reclassement a connu une avancée notoire avec la création de la période PPR de reclassement instaurée par le décret du 5 mars 2019 et la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Ce nouveau dispositif vient compléter le dispositif du droit commun au reclassement qui a pour objet simplement de préparer et le cas échéant de qualifier son bénéficiaire pour l'occupation de nouveaux emplois compatibles avec un état de santé. Elle vise à accompagner la transition professionnelle vers le reclassement sur une plus longue durée que le reclassement de droit commun, jusqu'à 12 mois au lieu de trois précédemment. Elle se matérialise par une convention tripartite entre l'autorité territoriale, l'agent et le président du CIG de la Petite Couronne. La convention définit le contenu de la préparation au reclassement, les modalités de la mise en œuvre, et fixe la durée au terme de laquelle l'intéressé présente sa demande de reclassement. Est également identifié un référent auprès duquel l'agent peut se tourner tout au long de cette période.

En fonction de la situation de l'agent, elle précise les différentes étapes menant au reclassement/formation, notamment pour construire des projets de reconversion : période d'immersion, d'observation dans différents services, ou de mise en situation pour tester la faisabilité du projet retenu. Elle précise aussi les modalités d'évaluation et de suivi de l'agent, ainsi que les modalités d'accompagnement de l'agent.

Ainsi à Joinville, un suivi par notre psychologue du travail sera systématisé. A ce jour, seul un agent de la petite enfance est éligible au dispositif. A noter : la PPR ne concerne pas les agents stagiaires et contractuels. Seuls les agents fonctionnaires titulaires peuvent en bénéficier. Elle ne concerne pas non plus les agents déclarés inaptes à toute fonction. L'agent peut réaliser tout ou partie de la PPR

dans une autre structure d'accueil que sa collectivité d'origine. Il est donc proposé ce soir au conseil municipal d'approuver les règles du modèle de la convention du CIG et la période de préparation reclassement à 12 mois, donc de m'autoriser à signer la présente délibération.

Avez-vous des questions ? C'est très technique mais c'est très utile. Nous n'avons qu'un agent concerné pour l'instant.

Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le modèle de convention de période de préparation au reclassement type annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention, individuellement pour chaque agent concerné selon les modalités d'accompagnement individuel qui auront été retenues (soit le socle de base gratuit et d'éventuels modules complémentaires) ainsi qu'à prendre toutes les mesures en application de cette délibération

Article 3 : Dit que les dépenses associées sont inscrites au chapitre 012 du budget.

11 . Tableau des effectifs

M. le Maire : Les modifications du tableau des effectifs correspondent à la réforme statutaire relative au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants, ainsi qu'à divers ajustements résultant des évolutions de carrières – avancements de grade notamment et mouvements de personnel. Ce tableau a reçu un avis favorable du comité technique. Pas de question ? Qui l'approuve, qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide d'adopter le tableau des effectifs en annexe 1 à la présente délibération et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

12 . Remise exceptionnelle sur le tarif annuel des cours de danse et d'éveil musical de l'école municipale des arts

Mme Chantal ALLAIN : Au cours de la saison 2020-2021, la pandémie du COVID-19 nous a contraints à des fermetures temporaires de l'école municipale des arts. Les professeurs se sont mobilisés et assurent des cours à distance afin de permettre aux élèves de continuer leur apprentissage.

Néanmoins, ayant conscience que les conditions de la pratique de la danse et de l'éveil musical en distanciel peuvent être difficiles, la Ville a décidé d'accorder une remise exceptionnelle de 10 % sur le tarif annuel pour les élèves pratiquant ces disciplines, selon le mode de règlement choisi en début d'année scolaire, au trimestre ou à l'année. Le montant de ce remboursement est estimé à 9 750 euros.

Avis favorable de la commission culture, sport et animation le 8 mars 2021. Avez-vous des questions ? Non ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carline HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le remboursement aux familles concernées à hauteur de 10% du tarif annuel pour un montant estimatif de 9 750 euros.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

13 . Convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), année scolaire 2020/2021

Mme Chantal ALLAIN : La Ville investit dans la réussite des parcours scolaires des jeunes en proposant des actions complémentaires à celles de l'école et de la famille, notamment par le biais du contrat local d'accompagnement à la scolarité, proposé par la Caisse d'allocations familiales et

financé pour partie par cette dernière. Ainsi, le service jeunesse citoyenneté qui coordonne ce dispositif a recensé durant l'année scolaire 50 élèves d'écoles élémentaires, 25 collégiens, 25 lycéens comme bénéficiaires d'atelier de ces stages spécialisés. Ces derniers proposent des apports méthodologiques, une aide à l'apprentissage des leçons, et des jeux ludo-éducatifs. Un avis favorable à la communication commission enfance et jeunesse du 8 mars.

Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carline HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de Convention d'objectifs et de financement concernant le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

14 . Demande de renouvellement de labellisation information jeunesse auprès de la direction départementale de la cohésion sociale du val de de marne

Mme Chantal ALLAIN : Tous les trois ans, nous sommes obligés de refaire la labellisation du point PIJ qui s'occupe des jeunes de 16 à 29 ans. Ce label est une marque de qualité accordée par l'Etat à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective. Cette labellisation est accordée après vérification de la capacité de la structure à se doter des moyens permettant de proposer à chaque usager, prioritairement jeune, une réponse individualisée et adaptée au contexte.

Je vous demande d'approuver la demande de renouvellement pour trois ans du label information jeunesse. Avis favorable à la commission enfance jeunesse. Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Chers collègues, j'ai une question. La labellisation, nous savons ce que c'est. Compte tenu du COVID et de cette particularité que nous vivons depuis un an, comment cela se passe-t-il avec les jeunes ? Quel est leur centre d'intérêt actuel ? Je suppose que cela doit moins fonctionner ou du moins avoir une interaction complètement différente par rapport aux occupations nouvelles qu'a fait naître cette particularité COVID.

Mme Chantal ALLAIN : Ils viennent s'interroger, c'est vrai. Nous avons à peu près 20 jeunes par mois qui se posent des questions notamment sur leur emploi, les formations. Concernant spécialement le COVID, nous n'avons pas trop de personnes qui viennent, qui sont en mal-être. C'est une majorité de plus de 26 ans. Pour vous donner un chiffre, nous avons 61 jeunes de moins de 25 ans, 53 jeunes de plus de 26 ans et 12 personnes de moins de 16 ans. Cela concerne des demandes d'emploi, des emplois précaires, des formations, des orientations scolaires, des recherches sur des exposés, sur la santé, sur le logement.

Nous allons voter. Qui est pour ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve la demande de renouvellement de la labellisation information Jeunesse auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Monsieur Olivier DOSNE et Monsieur Tony RENUCCI quittent la salle. Monsieur Francis SELLAM prend la présidence de la séance.

15 . Demande d'obtention de la protection fonctionnelle par Monsieur Tony Renucci

M. Francis SELLAM : M. le Maire et M. Tony RENUCCI, je vous demanderai de bien vouloir quitter le conseil municipal pour la délibération numéro 15.

Préambule : M. Francis SELLAM, premier Maire adjoint délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement.

Mes chers collègues, par un courrier daté du 17 février 2021, reçu le 19 février 2021, M. Tony RENUCCI demande le bénéfice de la protection fonctionnelle en tant que conseiller municipal de Joinville-le-Pont, président du groupe d'opposition J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont, car il fait l'objet de poursuites pénales.

M. Tony RENUCCI indique avoir reçu à son domicile par voie d'huissier une citation à comparaître devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour une audience le 26 mars 2021 de la part de M. Olivier DOSNE, pour des faits de diffamation publique à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique.

Par ailleurs, il précise que les faits pour lesquels il est inquiété sont directement en relation avec son mandat de conseiller municipal, ne sont pas détachables de ses fonctions, et résultent de son opposition constante à M. Olivier DOSNE depuis les élections municipales de 2020. Il ajoute que cette fonction est dénuée de tout fondement et porte atteinte à son honneur et sa fonction.

C'est pourquoi il demande le bénéfice de la protection fonctionnelle en application de l'article L. 2123-34 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin que soient prises les mesures appropriées permettant la défense de ses intérêts et le cas échéant la réparation du préjudice qu'il a subi sans qu'il n'ait à supporter aucuns frais.

L'article L. 2123-34 du CGCT dispose : « La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation, ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions, lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ».

Les personnes pouvant bénéficier de cette protection sont limitativement citées. Il appartient donc à la

commune d'accorder la protection fonctionnelle au maire, aux élus municipaux qui suppléent le maire ou agissent en vertu d'une délégation, ainsi qu'à l'un de ces élus qui a cessé ses fonctions.

A ce titre et à l'appui de la jurisprudence administrative et des réponses ministérielles, je vous propose de refuser la demande de protection fonctionnelle de M. Tony RENUCCI puisqu'il ne remplit pas la condition légale relative à la qualité du demandeur pour l'obtenir selon la rédaction de l'article précité. Avez-vous des questions ?

M. Maxence GEORGEAUD : M. le premier adjoint, mes chers collègues, bonsoir. Je vais porter le message de notre groupe, et essayer de vous faire part de mon sentiment dans un second temps.

Cette procédure judiciaire est tout à fait scandaleuse car M. le Maire s'octroie la protection fonctionnelle pour attaquer son principal opposant qui est M. Tony RENUCCI en justice et non via un débat démocratique, ce qui coupe court à tout débat.

Ensuite, c'est une instrumentalisation de la justice et un engorgement inutile des tribunaux, alors que ce sont des querelles qui tiennent lieu de débat public.

Enfin, les tribunaux ne sont pas là pour régler les querelles entre opposants politiques. Par ailleurs, M. Olivier DOSNE explique être attaqué dans le cadre de ses fonctions de Maire et utilise la protection fonctionnelle avec un avocat payé par la commune, mais il dénie le droit de se défendre à M. Tony RENUCCI, son opposant, qui est lui-même conseiller municipal et a donc droit à ce titre à la protection fonctionnelle, contrairement à ce qui est énoncé dans le projet de délibération, en tant qu' élu.

Donc il étouffe toute capacité de se défendre. C'est un truchement de la loi, une interprétation qui a probablement été montée par un cabinet, mais en aucun cas ce n'est ce que dit le texte. Le texte dit que tout élu a droit à une protection.

M. Tony RENUCCI a droit à cette protection en tant qu' élu municipal car son expression est publique en tant qu' opposant, quand bien même ce serait à partir de son compte privé, surtout sur un groupe public qui ne concerne pas les affaires de la Ville. Son mandat ne s'arrête pas aux portes du conseil municipal. J'aimerais que l'on définisse à quel moment on est élu et à quel moment on ne l'est pas. Est-ce que l'on n'est plus élu quand on franchit les portes de la mairie ? C'est absurde, cela n'a aucun sens.

En conclusion, cette procédure est une atteinte formelle à la liberté d'expression, ce qui rejoint certains points de vue que nous avons exprimés au moment de la campagne et que nous continuons d'exprimer sur le fait qu'il y a un gros problème à Joinville-le-Pont, un problème de communication notamment de la majorité avec les élus d'opposition. Il y a une espèce de morgue, d'autosuffisance, de déni du droit de s'exprimer et d'agir au nom de la commune, qui est particulièrement difficile.

Ce sont des comportements que l'on retrouve dans des communes de plus grande importance ordinairement – je pense à des villes comme Lille – où la communication est difficile. Nous sommes une petite commune, nous devrions pouvoir trouver les moyens de nous respecter, de travailler ensemble et de partager nos idées.

Nous n'avons pas la même manière de voir les choses, certes, mais c'est par la rencontre de ces oppositions que nous allons pouvoir féconder une troisième voie, quelque chose de plus original qui nous permettra de mieux répondre aux besoins des gens. Des tas de choses se sont dites ce soir qui étaient bonnes, mais qui reste très autocentrées et très dans l'entre-soi.

Je trouve que le comportement de M. le Maire à travers cette action est quelque peu puéril. Nous sentons qu'il a été blessé dans son ego et que comme un enfant blessé il veut se protéger et asseoir son autorité, montrer son pouvoir. Je ne vois pas l'intérêt de cette chose-là, surtout en engageant des fonds municipaux alors que l'on dit que l'on n'a pas d'argent et que l'on ne veut pas dépenser de l'argent inutilement. Cela constitue une dépense inutile qui frise le ridicule. Je me demande comment les gens vont interpréter cela. Merci.

M. Francis SELLAM : Je vais faire une première réponse et Jean-François je te passe la parole. Ce n'est pas M. le Maire qui s'est octroyé la protection fonctionnelle, c'est le conseil municipal qui la lui a accordée. Il faut faire une première distinction.

Effectivement, l'avocat est payé par la commune, c'est l'objet même de la protection fonctionnelle. Et je vous rappelle que M. Tony RENUCCI a eu des propos diffamatoires. Dire que M. le Maire utilise la police municipale pour faire pression, ce sont des propos totalement diffamatoires. Peu importe qu'ils soient utilisés sur des réseaux sociaux, des comptes pro ou perso, cela reste du diffamatoire. C'est répréhensible. L'article est très clair au niveau du CGCT et de la jurisprudence, il n'y a pas à revenir dessus. Communiquer, ce n'est pas accuser M. le Maire de choses, et ce n'est pas tolérable.

M. Jean-François CLAIR : Merci Francis. Je vais vous donner un autre éclairage.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs, deux élus défendent la Ville de Joinville-le-Pont avec leur sensibilité, leurs mots et leur cœur, nous l'avons vu ce soir. Deux élus de proximité qui ont une vision pour la Ville, qui veulent le meilleur pour les Joinvillais et les Joinvillaises. Ce soir nous avons pu le constater de nouveau.

Ce meilleur pour les Joinvillais et les Joinvillaises les amène sur un différend que la justice doit trancher, qui remonte à la campagne municipale comme précisé précédemment. Chacun de nous connaît tout ou partie du différend qui les oppose. Chacun de nous en fonction de notre sensibilité et de notre ressenti a pris ou va prendre position dans quelque temps.

Ce soir, et c'est l'objet de ma remarque, il ne s'agit pas de refaire la campagne municipale, il ne s'agit pas d'accabler ou de défendre l'un par rapport à l'autre, il n'est pas dans notre mission d'élus de juger l'un ou l'autre de nos élus.

La Gazette des communes a publié de nombreux articles sur la protection fonctionnelle des élus, j'en ai fait une synthèse et je vais vous l'énoncer.

S'agissant des élus qui ne sont pas expressément cités par l'article L. 2123-35 du CGCT, ceux-ci ne sont pas a priori concernés par le dispositif actuel de protection fonctionnelle. Néanmoins, l'intention du législateur en 2002 était d'appliquer aux élus la protection fonctionnelle dont bénéficient les agents publics.

Au regard de ces éléments, c'est au juge souverain qu'il appartient de se prononcer sur l'application du dispositif de protection fonctionnelle prévu par le CGCT aux élus locaux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif, en l'absence de mention expresse les concernant.

S'agissant plus particulièrement, c'est ce qui a été annoncé tout à l'heure, d'outrage ou de propos diffamatoires, la jurisprudence s'attache notamment à distinguer ce qui relève de la polémique politique nécessaire à la démocratie afin de protéger la liberté d'expression et les droits de l'opposition.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a développé une jurisprudence similaire considérant par exemple que les limites de la critique admissibles sont plus larges à l'égard des hommes politiques visés en cette qualité, que d'un simple particulier.

Ce soir, il s'agit en tant qu'élus de s'assurer que le principe d'égalité devant la loi est respecté, principe d'égalité défini je crois par l'article premier de la Constitution.

Mes chers collègues, je vous propose de voter contre cette délibération afin de rétablir l'égalité de traitement sans prendre parti. C'est le problème. Je vous propose d'accorder la protection fonctionnelle à M. Tony RENUCCI et de laisser le soin souverain au juge de se prononcer sur l'application ou non de la protection fonctionnelle.

A mon sens, nous n'avons pas à décider si nous donnons ou ne donnons pas. Nous devons la donner et c'est le juge d'après la jurisprudence qui doit se prononcer, à saisir après. C'est mon point de vue, je ne suis pas juriste. Je vous remercie de votre attention.

M. Francis SELLAM : Merci Jean-François. Juste avant de passer à parole à M. Stephan SILVESTRE, je vous rappelle que M. Rémi DECOU-PAOLINI avait demandé à M. Tony RENUCCI de s'excuser afin d'apaiser, et que M. Tony RENUCCI a refusé.

M. Stephan SILVESTRE : Merci M. SELLAM. M. Maxence GEORGEAUD a dépeint un tableau très noir des droits que l'on accorde à l'opposition. Je rappelle que nous avons donné un certain nombre de droits complémentaires à l'opposition dans le cadre du règlement intérieur de cette mandature.

J'aimerais demander à M. Jean-François CLAIR s'il peut témoigner d'avoir l'impression d'être brimé dans sa parole d'élu, d'avoir des entraves, d'avoir pâti pendant toutes ces années de harcèlement, d'être empêché de liberté de parole dans son action municipale. Merci.

M. Jean-François CLAIR : Je n'ai rien compris à la question, très honnêtement.

Une petite partie du texte – toute la partie jurisprudence – que je viens de prononcer est issue de la Gazette des communes. Je ne me sens pas du tout brimé et je n'ai jamais été brimé autour du conseil municipal.

M. Stephan SILVESTRE : Parfait merci.

M. Jean-François CLAIR : Nous avons eu des échanges plus ou moins directs, plus ou moins violents. On n'a jamais été vraiment très violent dans ce conseil municipal donc je ne comprends pas la question.

M. Stephan SILVESTRE : Je suis très content que vous ne compreniez pas la question, cela veut dire que l'on ne vous a jamais empêché de parler. La question porte bien sur le comportement de M. RENUCCI et non pas de la majorité vis-à-vis de son opposition.

M. Maxence GEORGEAUD : Pour revenir sur la technique, M. SELLAM dit : « c'est le conseil municipal qui a donné à ». En matière d'engagement sur des frais de justice comme cela, qui concernent la protection fonctionnelle, c'est la jurisprudence qui fait foi et elle revire en permanence. C'était le cas précédemment, le conseil municipal devait engager ses frais, mais aujourd'hui, depuis un arrêt rendu dans la ville de Lyon, il semblerait que ce soit le maire qui doive lui-même prendre cette décision. Cela veut dire que la décision prise à l'origine ne présente pas toutes les garanties et toute la sécurité juridique quant à la suite. C'est pour cela que j'aimerais que nous arrêtions cette farce. Merci beaucoup.

M. Francis SELLAM : Je vous rappelle que c'est le conseil municipal qui vote les délibérations. Nous sommes très clairs, il n'y a pas d'ambiguïté dessus, c'est bien le conseil municipal qui a donné la protection fonctionnelle à M. le Maire.

M. Rémi DECOU-PAOLINI : Je m'étais déjà exprimé puisque nous avons eu un débat similaire lors du conseil municipal du 15 décembre dernier, à l'occasion du premier vote accordant la protection fonctionnelle à M. le Maire.

Je redis que je suis désolé que nous en arrivions là. Je pense que cela aurait dû se régler entre les deux personnes, d'une autre manière, et que nous passions à autre chose.

Une fois que j'ai dit cela, nous sommes face à un point sur lequel il faut que nous délibérions. Je crois qu'un certain nombre de considérations doivent dicter notre conduite – j'essaie de parler en conscience.

J'ai entendu les critiques sur l'opposition brimée, etc. Il ne faut pas exagérer ! Nous nous exprimons, nous débattons, nous ne sommes pas forcément d'accord mais nous ne sommes pas muselés. Par ailleurs, je rappelle que si nous avons le droit de dire beaucoup de choses, nous n'avons pas le droit de dire tout et n'importe quoi. Les élus comme les citoyens ont le droit d'être protégés d'un certain nombre de critiques quand ils vont sur le terrain pénal. Récemment encore, le garde des Sceaux a rappelé dans une circulaire adressée au procureur l'importance d'adresser l'atteinte aux élus car il y a un phénomène dans notre société : la difficulté d'exercer les fonctions de responsabilité des élus.

Où met-on le curseur entre expression politique, véhémence publique (qui peut se comprendre dans un débat politique) et infraction pénale ? C'est le juge qui est amené à le dire au final, et ce n'est pas à nous ici de savoir s'il y a eu diffamation ou pas. Des choses assez graves ont été reprochées puisque nous sommes sur un reproche d'utilisation à des fins personnelles des moyens publics. C'est le premier point. Ce n'est pas à nous de le trancher, c'est au juge, c'est son office, nous n'avons pas à

nous substituer à lui.

Le second point sur lequel il peut y avoir une hésitation est le suivant : un élu municipal qui n'exerce pas de fonctions exécutives comme M. Tony RENUCCI peut-il bénéficier de la protection fonctionnelle au regard des textes et de la jurisprudence existante ? Il est clair que le texte du Code général des collectivités territoriales pose une obligation d'accorder la protection juridictionnelle aux maires et aux élus, les adjoints en particulier, chargés de fonctions exécutives, mais il ne le prévoit pas pour les « simples » conseillers municipaux.

J'ai entendu ce qu'a dit Jean-François ; nous retrouvons cet extrait dans un certain nombre de réponses ministérielles. Cela a d'ailleurs été mentionné dans l'exposé que nous a lu Francis. Je ne doute pas qu'un travail sérieux ait été mené par l'administration sur ce point. Personne n'a été en mesure de citer une jurisprudence récente qui a validé l'octroi de la protection fonctionnelle à un élu municipal n'exerçant pas de fonctions exécutives.

J'entends que l'on parle de l'intention du législateur, qu'il y aurait un principe général du droit. Peut-être que la jurisprudence, le juge va franchir le pas, mais je ne connais pas de décision – c'était presque une attente de votre part – à mettre dossier. Nous n'en avons pas dans les éléments produits par l'administration qui a dû regarder.

Dans cette situation, en réalité, on nous propose d'adopter une délibération qui à mon sens – c'est personnel – n'est pas prévue par l'état du droit. Dans une situation comme celle-là, je ne vote pas une délibération qui peut être illégale. Je m'abstiendrai. Sur un sujet comme celui-là, il n'y a pas de discipline de groupe, chacun fait en conscience. Au sein de mon groupe, nous en avons parlé, chacun a la liberté de vote sur un tel sujet. Je termine en regrettant que cela n'ait pas été réglé autrement.

M. Francis SELLAM : Tout le monde s'est exprimé. Pour résumer, la protection fonctionnelle bénéficie uniquement aux élus qui ont une fonction exécutive. Ceux qui n'ont pas de fonction exécutive ne peuvent pas en bénéficier. Cela a été confirmé par la jurisprudence de la cour d'appel de Nancy en décembre 2019.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais dire à tout le monde que sous prétexte de liberté d'expression, on ne peut pas aller trop loin dans nos démarches d'élus. Nous sommes en responsabilité, vous le savez tous, et c'est blessant d'aller trop loin. En l'occurrence, à l'époque M. Olivier DOSNE avait le droit de se défendre – je suis d'accord sur certains points – par rapport à ce que disait M. Rémi DECOUT-PAOLINI. Merci.

M. Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

M. le Maire et M. Tony RENUCCI peuvent rentrer s'il vous plaît.

Mme Virginie TOLLARD : Je profite de cet interlude pour vous dire que les carafes à disposition sur les tables sont fournies par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France, dans la volonté de nous inciter à boire de l'eau du robinet et à réduire les déchets plastique.

M. le Maire : Nous arrivons aux questions des groupes. Je vais proposer à Nouvel Horizon, M. Philippe PLATON, de poser sa question.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

Article unique : Refuse la demande de protection fonctionnelle de Monsieur Tony Renucci puisqu'il ne remplit pas la condition légale relative à la qualité du demandeur pour l'obtenir selon la rédaction de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales.

Pour : (23)

Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (3)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Pas de participation : (2)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Monsieur Olivier DOSNE reprend la présidence de la séance. Monsieur Tony RENUCCI regagne sa place.

QUESTIONS ORALES

Question n°1 de Monsieur Philippe PLATON – Groupe Nouvel Horizon

Monsieur le Maire,

Le 10 février dernier, en association avec M. Frédéric Descrozaille, député de la 1ère circonscription du département, le MEDEF et la CPME du Val-de-Marne ont lancé un appel aux collectivités visant à faciliter l'accès aux marchés publics pour les TPE/PME locales, en particulier dans le secteur du BTP.

Cet appel met en avant plusieurs propositions, je crois qu'il y en a 11, faisant application de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique, avec l'objectif que le plan de relance profite rapidement et pleinement aux TPE/PME.

Parmi ces propositions, les suivantes nous semblent tout particulièrement intéressantes :

- Assurer une meilleure information de l'existence des marchés, en utilisant le réseau des clubs et fédérations d'entreprise pour faire connaître les montants et les projets qui font l'objet d'appels d'offres ;
- Respecter la règle du principe de l'allotissement, notamment en allotissant séparément conception et réalisation et en dimensionnant les lots pour que les TPE/PME soient en mesure d'en assurer l'exécution ;
- Veiller à ce que la quote-part de 10% du montant des marchés publics réservée aux PME soit affectée à des prestations matérielles et effectivement attribuée à des PME ou artisans

- locaux, et non à des PME filiales de grands groupes ;
- Instaurer des délais de réponse aux appels d'offres compatibles avec les capacités d'analyse et de réponse des PME ;
- Privilégier les circuits courts favorisant l'économie locale et la réduction de l'empreinte carbone.
- Enfin, mettre en œuvre les dispositions dérogatoires de la loi sur l'accélération et la simplification de l'action publique (dite « ASAP ») du 7 décembre 2020, dont l'article 142 permet de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes. Dans ce cadre, la passation de certains marchés est simplifiée, l'intérêt général justifiant le recours à un marché de gré à gré.

Alors même que la crise économique risque de se prolonger au-delà de la crise sanitaire et que les moyens mobilisés par le plan de relance peuvent offrir un effet de levier significatif sur la commande publique, ces dispositions pourraient être utilisées pour flécher un certain nombre de marchés de la commune vers des entreprises locales et ainsi soutenir leur activité.

Nous pensons que ces principes, pour peu qu'ils soient appliqués avec toute la vigilance nécessaire et dans la plus grande transparence vis-à-vis de cette assemblée et des Joinvillais, permettraient de mieux irriguer le tissu économique de notre territoire et de répondre à l'attente par nos concitoyens d'un retour local sur les investissements de leur ville.

Monsieur le Maire, notre question, double, est la suivante :

- Avez-vous pris connaissance de ces propositions visant à soutenir le tissu économique local et dans quelle mesure comptez-vous les mettre en application à Joinville-le-Pont ?
- Dans ce cadre, quels dispositifs de contrôle envisagez-vous pour assurer toute la transparence nécessaire des passations de marchés de gré à gré qui découleraient de la mise en œuvre des dispositions dérogatoires prévues par la loi ASAP ?

Réponse de Monsieur Olivier DOSNE

Monsieur Philippe PLATON, Monsieur le conseiller municipal,

Concernant votre première question : Consciente du rôle économique de la commande publique, la commune a déjà pour principe de favoriser certaines de ces solutions, et les mets en pratique depuis plusieurs années.

C'est ainsi le cas pour l'allotissement systématiquement privilégié (à moins qu'il soit contre-productif car techniquement plus complexe ou financièrement beaucoup plus coûteux), les délais de réponses aux appels d'offres sont larges et les circuits courts sont privilégiés dans les marchés cibles identifiés.

Nos marchés sont publiés sur les plateformes les plus consultées au niveau régional et national (achatpublic.com et e-marchespublics.com). Un projet d'amélioration de l'information de l'existence de nos marchés auprès du tissu local est également à l'étude autour de l'idée d'un rendez-vous annuel d'information. Enfin l'occasion de recourir au dispositif dérogatoire pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € ne s'est pas encore présentée.

En effet, la recherche d'efficience de l'achat a poussé la commune à mettre en place une nomenclature de ces achats afin de regrouper les dépenses par famille homogène et ainsi recenser la liste des marchés globaux à lancer. En matière de travaux, des « baux » ont été lancés pour les travaux récurrents de peinture et revêtements de sols, électricité, serrurerie et menuiserie, maçonnerie, et pour la voirie. Sur ces 5 marchés, 4 sont détenus par des PME. La plupart des autres opérations de travaux ont jusqu'ici été supérieurs au seuil de 100 000 € HT, mais sont allotis.

Pour répondre à votre seconde question, les procédures de la ville pour la passation des marchés en procédure adaptée ont été sécurisées et standardisées afin de s'assurer du respect des grands principes de la commande publique : liberté d'accès, égalité de traitement et transparence des procédures.

Ces marchés font l'objet d'un contrôle systématique à partir de 5000 € HT afin de s'assurer de

l'efficacité de la commande publique et de garantir le bon usage des deniers publics. Les marchés de gré à gré sont donc également concernés, et les services doivent rendre compte de leur choix. En effet l'absence de publicité et de mise en concurrence n'empêche pas les services de pratiquer le sourçage pour solliciter les entreprises susceptibles de répondre aux besoins avec le meilleur rapport qualité/prix tout en favorisant certaines filières : développement durable, accès des PME, insertion sociale...

Enfin, comme pour tout marché passé dans le cadre de la délégation L2122-22 du CGCT, la passation d'un marché de gré à gré est également rapportée dans la délibération ad-hoc du conseil municipal suivant.

* * *

Question n°2 de Monsieur Tony RENUCCI - Groupe JAJI

Pendant le mois de février, l'équipe JAJI a mené une consultation auprès des étudiants joinvillais pour identifier leurs difficultés, comment ils y font face et quelles solutions ils attendent de la ville. De nombreux étudiants ont participé et ont notamment souligné un risque réel de décrochage scolaire, professionnel et social lié à :

- la solitude ressentie, couplée à la perte de vie sociale et des difficultés matérielles (connexion internet, matériel d'impression etc.) ;
- le manque de proximité avec les professeurs ;
- les difficultés pour accéder aux stages et petits boulots.

Le 4 mars 2021, nous avons écrit au Maire de Joinville-le-Pont pour lui proposer d'ouvrir des locaux municipaux pour les étudiants pendant la crise sanitaire afin qu'ils puissent réviser dans un endroit différent de leur espace de vie.

Nous avons notamment proposé d'ouvrir la bibliothèque municipale, la maison des associations ou encore la salle des fêtes de la mairie.

Notre question est donc la suivante : Madame la Maire adjointe, face à l'urgence de la situation des jeunes étudiants joinvillais et leur forte attente vis-à-vis de la Ville, qu'en est-il du traitement de notre proposition ?

Réponse de Madame Chantal ALLAIN

Monsieur le conseiller,

La ville de Joinville-le-Pont est particulièrement attentive à la situation des jeunes étudiants joinvillais dont nous connaissons les difficultés liées aux conséquences de cette terrible épidémie de Covid-19 qui continue de nous frapper.

A la demande de Monsieur le Maire, nous avons déjà étudié avant votre sollicitation l'opportunité d'ouvrir un lieu aux étudiants pour leur permettre d'étudier et de retrouver un peu de lien social. Vous le savez, nous agissons dans un cadre réglementaire très restrictif. Ainsi, en application du décret en vigueur, il est par exemple impossible de mettre à disposition la maison des associations qui est un ERP de type L.

Ainsi, Monsieur le Maire a pris la décision et je vous l'annonce ce soir que la ville de Joinville-le-Pont expérimentera l'ouverture d'ici la fin du mois d'un accueil des étudiants à la Bibli.

Cette ouverture respectera strictement le protocole sanitaire en vigueur car je vous rappelle que la jauge de la bibliothèque est limitée à 20 personnes maximum simultanément, hors personnel.

Ainsi, les étudiants post-bac domiciliés et inscrits à la Bibli seront accueilli sur réservation durant les heures creuses les mardis de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 13h30 à 16h30. Compte tenu des dimensions des espaces de travail assis disponibles et du protocole sanitaire en vigueur, nous

accueillerons 6 étudiants maximum par créneau de deux heures.

Naturellement, une communication à l'égard des intéressés sera lancée et nous évaluerons la pertinence de ce dispositif.

Enfin, et puisque l'occasion se présente à l'occasion de votre question, je souhaite vous rappeler que la ville de Joinville-le-Pont, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et de la Caisse des Allocations familiale, a été particulièrement innovante en mettant en place une aide financière exceptionnelle pour les jeunes Joinvillais en situation de précarité.

Ainsi, une aide exceptionnelle de 100 € a été versée aux jeunes Joinvillais bénéficiaires d'une allocation logement pour un budget total de 24 500€.

De même, Le CCAS prévoit une aide financière exceptionnelle, d'un montant de 100 €, pour les étudiants non bénéficiaires d'une allocation logement qu'ils peuvent solliciter en remplissant un formulaire de demande, disponible sur le site Internet de la ville ou au CCAS et en fournissant les justificatifs demandés.

Enfin, le CCAS organise des distributions alimentaires pour les étudiants en difficulté.

Vous le voyez, la ville de Joinville-le-Pont est donc pleinement mobilisée pour accompagner les jeunes joinvillais durant cette période pendant laquelle nous savons qu'ils sont particulièrement touchés.

Question n°3 de Monsieur Maxence GEORGEAUD - Groupe JAJI

Depuis plusieurs années, la ville passe des conventions avec des opérateurs téléphoniques afin de déployer la fibre dans tous les quartiers. Début 2019, le département a signé des conventions avec deux opérateurs pour déployer le réseau FFTH (Fiber to the Home = "Fibre optique jusqu'au domicile").

L'utilisation des informations, l'accès aux bases de données, le travail en ligne et l'accès aux différents portails institutionnels par internet sont devenus un incontournable du quotidien pour les étudiants, les familles et toute personne voulant communiquer ou travailler à domicile.

L'impossibilité d'accès ou une connexion insuffisante isolent et contribuent à la fracture numérique, notamment dans certains quartiers de Joinville-le-Pont.

Notre question est la suivante : Monsieur le Maire adjoint, en cette période de pandémie très difficile où le télétravail, les cours en ligne pour les étudiants sont quasiment obligatoires et la communication se fait via des outils de messageries instantanées et de vidéoconférences, pouvez-vous nous rappeler le taux de couverture de la fibre optique par quartier et le calendrier déploiement associé ?

Réponse de Monsieur Stephan SILVESTRE

Cher Collègue,

Vous attirez, à juste titre, l'attention du Conseil municipal sur la problématique du déploiement des réseaux de fibre optique – dits FTTH – sur le territoire communal. Cette question, qui a constamment constitué une préoccupation majeure de notre municipalité ces dernières années, se trouve d'autant plus légitime depuis le développement du télétravail consécutif aux différentes mesures de confinement des populations en vigueur depuis un an.

Nous pouvons ainsi nous féliciter du programme de déploiement FTTH que l'opérateur Orange a mené entre 2017 et 2018 dans le quartier Polangis et qui a permis de couvrir la quasi-intégralité du bas de Joinville.

Notre ville pâtit, hélas, d'un historique qui la dessert. En effet, Joinville-le-Pont a bénéficié très tôt d'un programme de déploiement FTTH qui devait lui offrir ce service avant la plupart des communes franciliennes. Malheureusement, ce programme avait été circonscrit dans le haut de la ville, classé 'Zone Très Dense', alors que le bas de Joinville ne bénéficiait pas de cette catégorisation par l'ARCEP, ce qui avait longtemps retardé les programmes des opérateurs sur ce secteur. Mais surtout, les obligations de l'époque des opérateurs ne les astreignaient pas à une couverture de 100% des

logements, de sorte qu'une grande partie des adresses était restée non raccordée. Par la suite, des opérateurs concurrents se sont implantés par endroits, au gré de leurs priorités commerciales, mais en contournant la réglementation leur imposant de mutualiser leurs équipements avec les autres opérateurs (les nœud de raccordement optique ou NRO). C'est ainsi que Numericable avait obtenu la concession du parc de résidences de l'Office HLM de la ville et avait procédé aux câblages verticaux (les « colonnes montantes »), mais sans jamais achever les raccordements aux NRO pour entraver l'introduction de concurrents dans ces résidences. On pourrait citer une opération similaire de l'un de ses concurrents sur un NRO du boulevard du Maréchal Leclerc qui bloque l'ouverture à la concurrence sur ce secteur (une procédure judiciaire est en cours).

À cela s'ajoutent plusieurs cas de câblages verticaux non conformes dans des résidences pourtant neuves et dans lesquelles les résidents ne parviennent pas à s'abonner.

Cette situation complexe a conduit à de nombreux contentieux qui perdurent maintenant depuis des années et qui freinent la couverture intégrale de notre territoire, en tout cas pour le haut de la ville, qui stagne en-dessous de 80% de couverture, contre près de 100% désormais dans le bas de la ville. L'évolution de ce taux dépendra donc de la résolution de ces contentieux et des décisions de l'ARCEP, qui a déjà été saisie par certains opérateurs.

Je profite de cette occasion pour vous informer de la résolution technique du problème rencontré par Orange sur l'île Fanac, ce qui va permettre à cet opérateur de terminer rapidement le déploiement de son réseau sur l'île.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation dans les prochains mois. D'ici là, n'hésitez pas à me solliciter si vous avez connaissance de problèmes particuliers.

Question n°4 de Monsieur Maxence GEORGEAUD - Groupe JAJI

Monsieur le Maire,

La Goulue était l'une des dernières Guinguettes des Bords de Marne. Elle contribuait jusqu'à peu à l'image plaisante de notre ville et était un élément constituant de notre patrimoine vivant joinvillais et de la "culture guinguette".

Rescapée de la destruction massive des restaurants par la construction de l'Autoroute A4, l'entreprise a tenu et résisté pendant près de 50 ans.

Nous comprenons parfaitement que la vie des entreprises est aussi constituée de la vie de ceux qui les détiennent et ne pouvons que constater le fait que les bâtiments soient mis en vente. Pourtant, il appartient aussi à notre collectivité d'avoir un pouvoir de décision sur les éléments patrimoniaux de notre ville, notamment pour conserver le bâti et l'esprit bord de Marne des lieux.

Notre question est la suivante : M. le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur la position de la municipalité sur le devenir de ce restaurant et de ses bâtiments ?

Réponse de Monsieur Olivier DOSNE

Monsieur Georgeaud, Monsieur le conseiller municipal,

Pour rappel, la Goulue existe depuis 1975 et se dénommait auparavant l'Auberge de la plage. On peut qualifier cela de vrai faux vieux. C'est un esprit effectivement guinguette mais, je ne suis pas allé chercher avant l'Auberge de la plage, c'est un bâtiment qui date de l'année 75. Effectivement, comme vous, je pense comme tous les Joinvillais, on est attaché à l'esprit de la Goulue mais ce bâtiment, je crois savoir qu'en 2007 lors de la révision du PLU et de la protection de certains bâtiments et du côté remarquable ou remarqué, la Goulue n'a pas été répertoriée à l'époque. Il est aussi vrai que je suis sollicité par plusieurs affairistes, aventuriers qui s'imaginent des opérations lucratives sur la Goulue sur le dos d'une propriétaire que nous respectons tous et de sa fille aussi qui ont tenu un établissement pendant de nombreuses années avec plutôt la force du poignet et avec beaucoup de respect.

Aujourd'hui, je suis très attentif à la Goulue et à son devenir.

Les maires, dont je fais partie, ont encore un pouvoir décisionnaire sur certains permis et il est évident que je m'opposerai par tous les moyens à une destruction de cet établissement. L'objectif est d'en conserver l'esprit. Il faut juste savoir qu'il y a peut-être quelques adaptations qui pourraient être faites sur le bâtiment, notamment un petit agrandissement qui permettrait peut-être, sur l'arrière ou en hauteur, en recul, d'équilibrer une opération. Mais le devant, même s'il s'agit de vrai faux vieux, comme je dis, l'esprit nous souhaitons tous le conserver.

La ville, malgré le fait que ce bâtiment ne soit pas inscrit dans une protection, s'engage, à nouveau, comme vous, à protéger ce bâtiment et son esprit et à le garder. Ce n'est pas le cas, par contre, pour Gégène, pour l'Horloge puisque vous avez bien vu que nous avons inscrit ces bâtiments dans le cadre d'un périmètre de l'EPF, qui garantit la protection de ces bâtiments et la maîtrise foncière. L'Horloge, le Petit Robinson disparu, l'EPFIF veille aujourd'hui sur ces parties.

C'est vrai que la Goulue, pour nous, ça nous parle, pour les anciens du temps de la baignade, il y avait une autre auberge à la place. Mais on va garder tout cela.

Question n°5 de Monsieur Jean-François CLAIR– Groupe JAJI

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Au conseil municipal du 14 octobre 2020, le groupe JAJI s'est ému de la mobilisation sociale de plusieurs agents du service jeunesse devant le parvis de la mairie afin de faire part de leur mécontentement sur l'organisation de leur service.

Une question diverse a été posée demandant de préciser les conclusions de l'enquête administrative en cours. Monsieur le premier adjoint a répondu " que les éléments de l'enquête interne sont confidentiels... et que nous rendrons compte directement aux agents concernés et aux organisations syndicales ".

Depuis cette date, la synthèse du " Rapport conclusif synthétique du Service Jeunesse et Citoyenneté " a été diffusée en oubliant les élus de l'opposition. Ce rapport met en évidence de nombreux dysfonctionnements et propose des préconisations dont la médiation.

Conscient de la difficulté de mettre en place des solutions satisfaisantes pour toutes les parties concernées, le groupe JAJI se propose d'être partie prenante dans la mise en place de solutions pérennes et pour aider à rétablir la confiance.

Notre question est la suivante : Monsieur le Premier adjoint, pouvez-vous intégrer le groupe JAJI dans les différents groupes de travail ou de médiation afin d'aider la ville dans la mise en place de solutions pérennes et satisfaisantes et communiquer aux élus le calendrier des actions envisagées ?

Réponse de Monsieur Francis SELLAM

Pour pouvoir répondre et être très clair dans la réponse, c'était avant que vous arriviez sur le conseil municipal M. Clair et c'est question qui nous a été faite par Monsieur Renucci. Je lui ferai plutôt une réponse directement à lui et à votre groupe bien sûr indirectement.

Vous avez eu accès au rapport qui fait la synthèse des enquêtes menées ces derniers mois sur le fonctionnement du service Jeunesse. Vous vous en faites l'écho alors même que ce rapport est confidentiel.

En effet, il a été diffusé de manière restreinte et les personnes qui l'ont reçus, directement concernées, sont soumises au devoir de réserve et de discrétion professionnelle quand bien même il détiendrait un mandat syndical. C'est d'ailleurs la réponse que je vous avais déjà formulée et que vous rappelez dans votre question. Toutefois, puisque vous l'avez eu, vous pouvez constater qu'après des dizaines d'entretiens, les accusations de brutalité et de harcèlement que vous avez soutenus ainsi que d'autres ici dans cette assemblée n'ont aucune réalité.

Par ailleurs, si vous aviez lu attentivement ce rapport vous auriez remarqué que la médiation qui est

proposée doit être réalisée par des professionnels qualifiés. Sauf à ce que vous ayez les compétences en matière de psychologie du travail, je ne crois pas que vos services seront utiles, Monsieur Renucci et votre groupe, sauf à vouloir de nouveau instrumentaliser politiquement un dossier qui doit bien au contraire s'éloigner le plus possible de ce type de démarche.

La ville de Joinville-le-Pont poursuit donc son travail à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

 Le Secrétaire de Séance
Monsieur Stephan SILVESTRE